



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 8 mai 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 mars 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 mars 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 avril 2013

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1120206019

Approuver la prolongation sans frais du contrat à Technomedia Formation inc. pour le service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM du 31 août au 31 décembre 2012 / Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 517 387,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1133447001

Conclure avec la firme Service d'équipement G.D. inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur, suite à l'appel d'offres public 13-12592 (3 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente : 569 209,03 \$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1131081001

Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture d'une plate-forme élévatrice hydraulique pour véhicules lourds pour une somme maximale de 99 223,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12638 (3 soumissionnaires - 1 seul conforme) et autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance du SCARM vers le PTI de la DMRA.

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136133001

Conclure avec la firme Século Vision Inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes suite à l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de l'entente : 115 837,25 \$ taxes incluses) (3 soumissionnaires)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1133447003

Conclure avec la firme Certiflo inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation d'un système d'arroseuse de rue sur des châssis de camion fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-12658 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme) (Montant estimé de l'entente : 1 830 948,13 \$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1133447002

Conclure avec la firme Vermeer Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée d'un an, pour la fourniture de hache-branches remorqués d'une capacité nominale de 12 po. et 15 po., tel que décrit aux articles 1 (3 soumissionnaires) et 2 (2 soumissionnaires) de l'appel d'offres public 13-12619 (Montant estimé de l'entente : 170 456,19 \$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.007 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822014

Résilier le contrat octroyé à Les Excavations Super inc. (Résolution CG11 0383) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 822 246,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1227 (GDD1110266036). Autoriser le paiement de 42 483,24 \$, taxes incluses, à titre de pénalité en lien avec cette résiliation

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.008 Contrat de construction

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134956006

Accorder un contrat à Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc. pour le réaménagement du sentier et de l'accès de la 52^e Avenue / Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du Bois-de-la-Réparation - Dépense totale de 759 798,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6506 - (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.009 Contrat de services professionnels

CE Capital humain et des communications , Direction des communications - 1130149001

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois ans avec Communication Claire Jacques inc. fas Signature Design Communication pour des services de consultant en matière de signalisation de bâtiments municipaux, parcs et places publiques pour une somme maximale de 148 136,09 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 13-12371 - (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.010 Entente

CM Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1121179003

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol).

20.011 Entente

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1120887001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour l'année 2013.

20.012 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Olymbec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vague situé en front de la rue Dion, d'une superficie de 158,4 m², dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 15 350 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 176 800 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0254-03

20.013 Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1123496009

Intervenir à un acte de servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins d'installation d'un réseau téléphonique et de télécommunication en faveur d'un immeuble appartenant à Bell Canada, affectant une partie du lot 2 497 915 du cadastre du Québec, détenu en emphytéose par Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal)

20.014 Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde à Bell Canada une servitude d'utilités publiques pour la modernisation de son réseau téléphonique et de télécommunication afin de desservir les quartiers environnants, sur une partie du lot 1 852 849 du cadastre du Québec, située du côté est de la rue Lusignan et au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 18,8 m², pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7869-06

20.015 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130552001

Accorder un contrat de services professionnels à 9279-0690 QUÉBEC INC., personne morale faisant également affaires sous le nom de Stephen Schofield artiste, pour une somme maximale de 722 893,25 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégrée à la promenade Jeanne-Mance dans le Quartier des spectacles, à la suite d'un concours sur invitation. Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.016 Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130679003

Accorder un soutien financier de 900 000\$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 6, 7, 13 et 14 juillet 2013, et la Fête des enfants de Montréal, les 20 et 21 juillet 2013, au parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire à cette fin. Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Développement et des opérations , Culture et patrimoine - 1121604001

Adopter la version modifiée du document « Procédure d'acquisition d'œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal »

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1134358001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel, dans le secteur du poste de quartier 45, arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, vers l'intersection du boulevard Rosemont et de la 42^e Avenue, dans le secteur du poste de quartier 44, arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal - 1130504001

Prolonger le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, à compter du 1^{er} septembre 2013, et ce, jusqu'au 31 mars 2014

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Direction du greffe - 1136003001

Accroître l'engagement de la Ville de Montréal et de ses employés envers la communauté en soutenant un plus grand nombre d'œuvres caritatives

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133430003

Autoriser le greffier et président d'élection à adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre, aux fins de l'élection générale du 3 novembre 2013, l'établissement de bureaux de vote dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire et mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière aux fins de l'accomplissement des démarches subséquentes requises à cette fin

30.006 Administration - Nomination de membres

CG Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques - 1131597007

Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Affaires institutionnelles , Direction - 1134784002

Autoriser une dépense totale de 7 203,18 \$, taxes incluses, représentant l'achat de sept billets au coût de 895 \$ chacun, relative à la participation d'une délégation d'élus qui représentera la Ville de Montréal dans le cadre de la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendra les 9, 10 et 11 mai 2013 à Montréal

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Eau , Direction - 1135075001

Dépôt du bilan annuel consolidé 2012 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.002 Dépôt

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1135936001

Dépôt du rapport annuel 2012 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal

60.003 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751008

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'académie Bélair (2950, rue Jarry Est, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension).

60.004 Dépôt

CE Capital humain et des communications , Santé mieux-être et administration - 1130589004

Dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE)

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057008

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 15 au 30 avril 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.006 Information

CE Police , Direction principale - 1136273001

Informar le Comité exécutif du déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal aux différentes missions de stabilisation des Nations Unies en Haïti, conformément à l'entente de trois ans entre la Ville de Montréal et la GRC approuvée par le Comité exécutif le 6 juin 2012 (CE12 0855)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 8 mai 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 mars 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 mars 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 avril 2013

12 – Orientation

12.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1120206019

Approuver la prolongation sans frais du contrat à Technomedia Formation inc. pour le service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM du 31 août au 31 décembre 2012 / Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 517 387,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1133447001

Conclure avec la firme Service d'équipement G.D. inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur, suite à l'appel d'offres public 13-12592 (3 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente : 569 209,03 \$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux - 1131081001

Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture d'une plate-forme élévatrice hydraulique pour véhicules lourds pour une somme maximale de 99 223,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12638 (3 soumissionnaires - 1 seul conforme) et autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance du SCARM vers le PTI de la DMRA.

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136133001

Conclure avec la firme Séкуро Vision Inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes suite à l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de l'entente : 115 837,25 \$ taxes incluses) (3 soumissionnaires)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1133447003

Conclure avec la firme Certiflo inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation d'un système d'arroseuse de rue sur des châssis de camion fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-12658 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme) (Montant estimé de l'entente : 1 830 948,13 \$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1133447002

Conclure avec la firme Vermeer Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée d'un an, pour la fourniture de hache-branches remorqués d'une capacité nominale de 12 po. et 15 po., tel que décrit aux articles 1 (3 soumissionnaires) et 2 (2 soumissionnaires) de l'appel d'offres public 13-12619 (Montant estimé de l'entente : 170 456,19 \$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.007 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822014

Résilier le contrat octroyé à Les Excavations Super inc. (Résolution CG11 0383) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 822 246,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1227 (GDD1110266036). Autoriser le paiement de 42 483,24 \$, taxes incluses, à titre de pénalité en lien avec cette résiliation

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.008 Contrat de construction

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134956006

Accorder un contrat à Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc. pour le réaménagement du sentier et de l'accès de la 52e Avenue / Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du Bois-de-la-Réparation - Dépense totale de 759 798,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6506 - (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.009 Contrat de services professionnels

CE Capital humain et des communications , Direction des communications - 1130149001

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois ans avec Communication Claire Jacques inc. fas Signature Design Communication pour des services de consultant en matière de signalisation de bâtiments municipaux, parcs et places publiques pour une somme maximale de 148 136,09 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 13-12371 - (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.010 Entente

CM Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1121179003

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol).

Mention spéciale : Dossier déjà soumis à la séance du 22 août 2012, 8 h 30, à l'article 20.007

20.011 Entente

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles - 1120887001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour l'année 2013.

20.012 Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Olymbec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vague situé en front de la rue Dion, d'une superficie de 158,4 m², dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 15 350 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 176 800 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0254-03

20.013 Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1123496009

Intervenir à un acte de servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins d'installation d'un réseau téléphonique et de télécommunication en faveur d'un immeuble appartenant à Bell Canada, affectant une partie du lot 2 497 915 du cadastre du Québec, détenu en emphytéose par Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal)

20.014 Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde à Bell Canada une servitude d'utilités publiques pour la modernisation de son réseau téléphonique et de télécommunication afin de desservir les quartiers environnants, sur une partie du lot 1 852 849 du cadastre du Québec, située du côté est de la rue Lusignan et au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 18,8 m², pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf.: 31H05-005-7869-06

20.015 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130552001

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à 9279-0690 QUÉBEC INC., personne morale faisant également affaires sous le nom de Stephen Schofield artiste, pour une somme maximale de 722 893,25 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégrée à la promenade Jeanne-Mance dans le Quartier des spectacles, à la suite d'un concours sur invitation. Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.016 Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130679003

(AJOUT) Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 6, 7, 13 et 14 juillet 2013, et la Fête des enfants de Montréal, les 20 et 21 juillet 2013, au parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire à cette fin. Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Développement et des opérations , Culture et patrimoine - 1121604001

Adopter la version modifiée du document « Procédure d'acquisition d'œuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal »

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Police , Direction des opérations - Service aux citoyens - 1134358001

Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel, dans le secteur du poste de quartier 45, arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, vers l'intersection du boulevard Rosemont et de la 42^e Avenue, dans le secteur du poste de quartier 44, arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal - 1130504001

Prolonger le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, à compter du 1^{er} septembre 2013, et ce, jusqu'au 31 mars 2014

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Direction du greffe - 1136003001

Accroître l'engagement de la Ville de Montréal et de ses employés envers la communauté en soutenant un plus grand nombre d'œuvres caritatives

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133430003

Autoriser le greffier et président d'élection à adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre, aux fins de l'élection générale du 3 novembre 2013, l'établissement de bureaux de vote dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire et mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière aux fins de l'accomplissement des démarches subséquentes requises à cette fin

30.006 Administration - Nomination de membres

CG Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques - 1131597007

Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.007 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Affaires institutionnelles , Direction - 1134784002

(AJOUT) Dans le cadre de la tenue des Assises annuelles de l'UMQ à Montréal les 9, 10 et 11 mai 2013, autoriser l'achat de sept billets au coût de 895 \$ chacun, pour un montant total d'environ 7 203,18 \$ (taxes incluses), et ce, afin de former une délégation d'élus qui représenteront la Ville de Montréal.

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Eau , Direction - 1135075001

Dépôt du bilan annuel consolidé 2012 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.002 Dépôt

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1135936001

Dépôt du rapport annuel 2012 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal

60.003 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751008

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'académie Bélair (2950, rue Jarry Est, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension).

60.004 Dépôt

CE Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration - 1130589004

Dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE)

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057008

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 15 au 30 avril 2013

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.006 Information

CE Police , Direction principale - 1136273001

Informé le Comité exécutif du déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal aux différentes missions de stabilisation des Nations Unies en Haïti, conformément à l'entente de trois ans entre la Ville de Montréal et la GRC approuvée par le Comité exécutif le 6 juin 2012 (CE12 0855)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 9

CE : 12.001

2013/05/08 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1120206019**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation sans frais du contrat à Technomedia Formation inc. pour le service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM du 31 août au 31 décembre 2012 / Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 517 387,50\$, taxes incluses (fournisseur unique).

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation sans frais du contrat à Technomedia Formation inc. pour le service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM du 31 août au 31 décembre 2012 ;
2. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 387,50\$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2012 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et Technomedia Formation inc. et autoriser la greffière adjointe à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-05-01 08:16

Signataire :

Marc PARENT

DIRECTEUR
Police , Direction principale

Dossier # :1120206019

IDENTIFICATION**Dossier # :1120206019**

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation sans frais du contrat à Technomedia Formation inc. pour le service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM du 31 août au 31 décembre 2012 / Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 517 387,50\$, taxes incluses (fournisseur unique).

CONTENU**CONTEXTE**

En 2001, le SPVM a acquis les droits d'utilisation des applications du logiciel SIGAL de la firme Technomedia Formation inc.. Ce logiciel est une suite de solutions intégrées qui harmonise les outils notamment des processus d'évaluation de rendement, de gestion des compétences et des activités de formation. Il est utilisé pour les 4 300 policiers du SPVM depuis son implantation en 2002. En 2005, le même logiciel a été renouvelé sur la base d'une nouvelle version permettant la gestion du plan de développement professionnel des 2 700 employés civils du SPVM.

En 2008, le contrat d'entretien a été renouvelé pour 3 ans (31 août 2009 au 25 août 2012) avec l'ajout d'un nouveau module de gestion des activités de recrutement du personnel et pour la normalisation des deux versions du logiciel pour le personnel policier et civil.

En février 2010, Technomedia Formation inc. a procédé à l'harmonisation des applications pour les policiers et les civils afin d'avoir une seule application informatique pour l'ensemble du personnel du SPVM, soit 7 000 employés policiers et civils.

En novembre 2010, le SPVM exige de Technomedia Formation inc. la régularisation de nombreuses anomalies soulevées dans les trois modules (formation, rendement et recrutement) du logiciel.

En mars 2011, suite à l'insatisfaction du SPVM quant à la régularisation des anomalies identifiées, le SPVM exige auprès de Technomedia Formation inc. un plan de redressement

balisé par des livrables spécifiques et des dates butoirs afin de résoudre l'intégralité des non-conformités dites essentielles pour le bon fonctionnement du logiciel SIGAL. Encadré par des suivis opérationnels périodiques, la firme Technomedia Formation inc. s'est engagée depuis avril 2011 à respecter les livrables du plan de redressement. Cette démarche était rattachée à des dispositions et des pénalités en cas de non-respect qualitatif et selon des échéances fixées.

À cet effet, le paiement de 209 254,50 \$ (taxes incluses) prévu en août 2011 a été retenu sur la base de non-conformités identifiées conditionnelles à la réalisation du plan de redressement et l'abandon du module recrutement. Car bien que le plan proposé ait démontré sur papier la volonté du fournisseur de résoudre les anomalies, le SPVM a été confronté à des problèmes opérationnels majeurs autant dans le développement de la solution, l'implantation des fonctionnalités que la mise en œuvre des volets formation, rendement et recrutement.

Tout au long de ce processus, des rencontres opérationnelles ont été organisées dans le but de rationaliser certaines fonctions sans valeur ajoutée pour le SPVM, de remédier à chaque non-conformité et d'établir des dates butoirs à une acceptation afin de rendre le logiciel SIGAL pleinement opérationnel.

En mars 2012, des pourparlers, ont permis d'aboutir dans un premier temps, à une prolongation sans frais du contrat du 31 août au 31 décembre 2012. Deuxièmement, à une proposition de renouvellement du contrat pour une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Un crédit sur la facture de 2011 sera émis par Technomedia tel que précisé dans la proposition jointe à l'intervention des affaires juridiques.

Étape terminée	Coût	Date de début	Date de fin
Accorder à Technomedia Formation inc. le contrat pour l'ajout d'un nouveau module de recrutement du personnel et la normalisation des deux versions (personnel civil et policier) et pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM (fournisseur unique). CG08 0595 - 27 novembre 2008	785 611,00 \$	31 août 2009	30 août 2012

Étapes à autoriser dans le présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Approuver la prolongation sans frais du contrat à Technomedia Formation inc. pour le service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM.	---	31 août 2012	31 décembre 2012
Accorder un contrat à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM.	517 387,50\$	1er janvier 2013	31 décembre 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0595 - 27 novembre 2008 - Octroyer un contrat à Technomedia Formation inc. pour l'ajout d'un nouveau module de recrutement du personnel et la normalisation des deux versions (personnel civil et policier) déjà disponibles dans le logiciel SIGAL utilisé par le SPVM et autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGAL pour la période du 31 août 2009 au 30 août 2012 - Dépense totale 785 611 \$, taxes incluses (gré à gré -

fournisseur unique).

CG05 0009 - 19 décembre 2005 - Accorder à Technomedia Formation inc. le renouvellement du contrat d'entretien de la licence d'utilisation du logiciel SIGAL pour le système de gestion du développement professionnel des policiers et civils utilisé par le SPVM pour la période du 29 août 2005 au 28 août 2008 - Dépense totale approximative 510 000 \$, plus les taxes applicables (fournisseur unique)

CE05 5003 - 16 novembre 2005 - Autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre du Plan de développement professionnel (PDP) des employés civils du SPVM, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

2001-0503 - octobre 2001 - La Communauté urbaine de Montréal, la CUM s'engageait à payer à la firme Technomedia Formation inc. un montant de 550 000\$ sur une période de trois ans commençant en 2002 et se terminant en 2004. La première année, le déboursé était de 250 000\$ puis, les années subséquentes, les déboursés étaient de 150 000\$/an. La CUM s'étant donc déjà engagée à verser le montant de 2004 et, de plus, le montant étant prévu dans le budget d'opération de la Section sécurité publique - Police de la DTI.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel adresse 3 volets distincts :

- 1) La prolongation du contrat d'entretien du 31 août au 31 décembre 2012 à coût zéro pour le SPVM
- 2) Le règlement des arrérages du contrat se terminant le 31 décembre 2012 selon le plan de redressement de Technomedia
- 3) Le renouvellement du contrat d'entretien du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Ainsi, les parties ont convenu de prolonger le contrat du 31 août au 31 décembre 2012 sans coûts additionnels pour le SPVM; à cela se rajoute le règlement du différend entourant les frais d'entretien de la dernière année au contrat (2011-2012) pour un montant revu à la baisse à 160 965 \$ (taxes incluses). Il est important de souligner qu'un crédit sera émis par Technomedia pour la facture de 2011 (209 254,50\$ (taxes incluses).

En accord avec les obligations d'amélioration des modules "formation et rendement", un premier montant de 80 482,50\$ (taxes incluses) a été défrayé par le SPVM le 13 juin 2012. Le solde, soit 80 482,50\$ (taxes incluses), sera acquitté par le SPVM conditionnellement à la validation des critères de performance et engagements attendus du fournisseur.

Ce processus d'évaluation des livrables et conséquemment du paiement du résiduel aura lieu en mai 2013.

En dernier lieu, le SPVM propose le renouvellement du contrat d'entretien pour une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Le renouvellement du contrat incluant tous les ajustements totalise un montant de 517 387,50\$ (taxes incluses).

JUSTIFICATION

Le présent contrat est l'aboutissement d'une longue négociation s'échelonnant de mars 2011 à décembre 2012. Les objectifs attendus du Chantier d'optimisation des contrats en technologie de l'information y ont été intégrés. Les parties ont convenu de la poursuite du programme de mise à niveau du logiciel SIGAL selon les engagements et les obligations du contrat. Cette garantie offerte par Technomedia Formation inc. est un des facteurs déterminants qui a permis de maintenir les liens d'affaires et de justifier la prolongation du contrat pour une période de 3 ans. Dès le début de l'implantation du progiciel par le fournisseur en 2001, plusieurs adaptations ont été faites afin de tenir compte du contexte

spécifique du SPVM. Aucun progiciel sur le marché ne pouvait combler ces besoins d'affaires. Le produit est maintenant à maturité et il n'y a toujours pas d'offre équivalente sur le marché, d'où les efforts pour maintenir la relation d'affaires avec ce fournisseur. Le logiciel SIGAL permet au SPVM :

- de connaître en temps réel le pourcentage d'employés civils qui réalisent un processus de développement ;
- de faire des suivis efficaces du développement des compétences des employés du SPVM ;
- de permettre aux employés (policiers et civils) du SPVM le suivi du développement de leurs compétences dont le développement d'habiletés par le biais d'activités de formation et de leur performance par le moyen des appréciations du rendement ;
- de supporter les gestionnaires dans le développement des compétences de leurs employés par la gestion de la performance ;
- d'augmenter les performances globales de l'organisation ;
- d'alléger les tâches administratives et le suivi logistique ;
- d'évaluer la performance globale d'un employé en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et de l'évaluation des compétences ;
- de gérer l'information dont l'accès et la diffusion sont limités aux personnes autorisées à la connaître ;
- de protéger l'intégrité des données et des transactions des opérations qui circulent sur le réseau du SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de 517 387,50\$, taxes incluses, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le SPVM, et ce, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 à Technomedia Formation inc. .

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières, Division des opérations budgétaires et évaluation financière du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette autorisation permet d'avoir les droits nécessaires et le soutien technique pour utiliser et renouveler les produits permettant notamment la gestion du plan de développement professionnel des 7000 employés civils et policiers du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne n'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : mai 2013 ;
- Période d'entretien : prolongation du 31 août au 31 décembre 2012 et renouvellement du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Isabelle NOURY)

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON

Chef de section Développement des technologies

Tél : 514-280-9276

Télécop. : 514-280-3451

ENDOSSÉ PAR

Claude BUSSIÈRES

Assistant - directeur - Police

Tél : 514-280-7760

Télécop. : 514-280-2833

Date d'endos. : 2012-10-22

Dossier # :1120206019



Dossier # : 1133447001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Service d'équipement G.D. inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur, suite à l'appel d'offres public 13-12592 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente: 569 209,03 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur multimode;

2- d'accorder à la firme Service d'équipement G.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12364 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-24 07:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1133447001

IDENTIFICATION

Dossier # :1133447001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Service d'équipement G.D. inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur, suite à l'appel d'offres public 13-12592 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente: 569 209,03 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Fourniture et installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur multimode fourni par la Ville suite à la résiliation de deux ententes-cadres collectives avec la firme Les Machineries Tenco (CND).

L'entente faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins occasionnels des différents arrondissements et de la Direction du matériel roulant et des ateliers, pour l'installation de systèmes hydrauliques sur des châssis de camions afin de recevoir les divers équipements amovibles requis pour les travaux d'entretien ainsi qu'aux activités de transport de la Ville.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité. Le délai de réception des soumissions a été de 31 jours incluant les dates de publication du 21 janvier 2013 et d'ouverture des soumissions le 20 février 2013.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, un addenda a été produit :

- Addenda n° 1, émis le 22 janvier 2013 par SEAO, modifiant la date limite de réception des offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0299 - 28 septembre 2011 - Résilier deux ententes-cadres collectives octroyées à la firme Les Machineries Tenco (CND) Itée pour la fourniture et l'installation de systèmes

hydrauliques (entente 376873) et pour la fourniture et l'installation de diverses bennes (entente 455286) sur des châssis de camions fournis par la Ville.
CG09 0033 - 26 février 2009 - Conclure avec la firme Les Machineries Tenco (CND) Itée une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et accessoires sur châssis de camion 4X2 porteurs multimodes suite à l'appel d'offre public 08-10736 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 015 536,37 \$).

CM07 0280 - 28 mai 2007 - Octroi de l'entente précédente à la firme Les Machineries Tenco (CND) Itée pour une durée de 4 ans et/ou d'une quantité maximale de 20 suite à l'appel d'offres 06-10187 (Montant estimé de l'entente: 496 822,00 \$).

DESCRIPTION

Fourniture et installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur multimode permettant de réduire le nombre de véhicules, en misant sur la multifonctionnalité d'un seul camion.

Le camion multimode comprend plusieurs équipements installés sur une interface amovible, offrant la possibilité de changer la vocation d'un véhicule rapidement par un seul opérateur. Les différents équipements pouvant être installés sont: épandeurs de sel ou d'abrasifs, benne basculante, boîte à asphalte, réservoir d'arrosage pour l'horticulture ou simplement une plate-forme.

Donc, plutôt que de faire l'achat de plusieurs camions, il devient possible d'effectuer divers travaux avec le même véhicule. Outre la polyvalence du véhicule, il est évident que ce camion permet des économies substantielles. En ce moment, 43 camions sont en utilisation à la Ville.

L'appel d'offres a été constitué de prévisions des besoins pour ces véhicules, effectuées par la Direction du matériel roulant et des ateliers lors des rencontres du comité de planification et de suivi du matériel roulant et en tenant compte du programme de remplacement des véhicules établis par la Direction du matériel roulant et des ateliers. Lors de ces rencontres, des utilisateurs experts des arrondissements ainsi que des représentants de la Direction de l'approvisionnement sont invités à y participer.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

JUSTIFICATION

Renouvellement de l'entente pour la fourniture et l'installation sur demande, de systèmes hydrauliques et d'accessoires, sur les camions fournis par la Ville pour une période de 4 ans, suite à l'appel d'offres public 13-12592. La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

La résiliation des ententes précédentes est principalement dû à la conjoncture économique de l'année 2009 qui a incité plusieurs fabricants d'automobiles et de camions à rationaliser leurs opérations. Ainsi, le manufacturier Freightliner LLC a mis fin à la production de ses camions commercialisés sous la marque Sterling pour se concentrer sur sa production de camions de marque Freightliner. Cela a entraîné des coûts supplémentaires au fournisseur et ceux-ci n'étaient pas prévus aux ententes-cadres. Donc l'entreprise affirmait ne plus être en mesure de fournir et d'installer les bennes et systèmes hydrauliques visés par les ententes-cadres 376873 et 455286 aux prix de ses soumissions. Ne pouvant plus obtenir les châssis de camion demandés aux devis techniques lors des appels d'offres (Sterling), la Ville n'a eu d'autre choix que d'acquiescer à la demande du fournisseur et de résilier les contrats.

Le terme de quatre (4) ans est le meilleur compromis pour des ententes de fabrication de

matériel, il s'agit d'ailleurs du terme le plus utilisé dans les autres entente-cadre de fabrication. Comme il n'y a pas de prix de liste comme pour les produits commerciaux (voitures, camionnettes, camions, etc.), les prix sont généralement indexés avec l'IPC général pour la région de Montréal. Or ces indexations sont généralement faibles depuis plusieurs années et ne tiennent normalement pas compte d'autres spécificités comme le coût de matières premières particulières (aluminium, acier, etc.), ce qui fait qu'au bout de quelques années l'adjudicataire n'y trouverait plus son compte et souhaiterait mettre fin à l'entente. Par conséquent une entente plus longue que quatre (4) ans dans ce domaine risquerait de nuire aux deux parties car il serait probable que les soumissionnaires augmentent leur prix initial afin de couvrir une indexation potentiellement insuffisante pour une plus longue période. Un terme plus court que quatre (4) ans aurait un impact sur la consommation réelle en lien avec l'estimation car l'échantillonnage serait passablement plus réduit. De plus une estimation moindre sur une période plus courte nuirait aux escomptes de quantité. Un terme plus court nuirait aussi aux gains réalisés en terme de formation des conducteurs, des mécaniciens et du stock d'inventaire de pièces.

Sur cinq (5) preneurs du cahiers des charges, trois (3) firmes ont déposés une offre, ce qui représente un taux de participation de 60 %.

Soumissions conformes	Total taxes incluses
Service d'équipement G.D. inc.	569 209,03 \$
Équipement SBI inc.	654 308,93 \$
Michel Gohier ltée	783 398,93 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	699 048,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	668 972,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	17,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	214 189,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	37,6 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 129 838,97 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 18,6 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	85 099,90 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	15 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction du matériel roulant et des ateliers a effectué un estimé préalable de la dépense à 699 048 \$ avec taxes, pour la période de l'entente (4 ans), représentant l'installation de 16 systèmes hydrauliques et d'accessoires. Il existe un écart négatif de 18,6 % entre l'estimation initiale et le montant soumissionné. Pour faire son estimé, elle a utilisé la moyenne entre le prix exigé par Les

Machineries Tenco (CND) en novembre 2011 augmenté de 2 % d'inflation et le prix du deuxième soumissionnaire (Michel Gohier ltée) en novembre 2008 augmenté par quatre indexations annuelles de 2 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Une clause d'indexation des prix est prévue au contrat. Ces indexations seront un ajustement de prix tous les douze mois subséquents, selon le pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation, tableau n°12 «L'indique d'ensemble des prix à la consommation par centre urbain, Montréal, V41692876, tel que publié par Statistique Canada N° 62-001-X. Seule cette variation sera autorisée.

Cet entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

Prix unitaire soumis:

Article 1 - Fourniture et installation d'un système hydraulique et accessoires sur un châssis de camion 4x2 porteur multimode, selon les caractéristiques du devis n° 39312A22	30 942,00 \$
---	--------------

Pour comparer l'offre reçue avec l'entente résiliée en 2011, pour des produits similaires à ceux demandés, nous avons indexé le prix (2011) de 2 %. En se référant au tableau no 12 sur l'indice d'ensemble des prix à la consommation publié par Statistique Canada (no 62-001-X), centre urbain de Montréal, Québec (v41692876), cette indexation représente la moyenne annuelle des prix à la consommation.

Malgré un indicatif de la part des soumissionnaires sur la hausse des coûts de la main-d'oeuvre, du pétrole ainsi que des matières premières, le prix unitaire soumis est à la hausse d'environ 1 % comparativement à ceux qu'aurait payé la Ville lors du dernier contrat.

Entente no 376873	Prix 2011	Indexation 2 %	Prix soumissionné	Variation
Système hydraulique	29 990,00 \$	30 589,80 \$	30 942,00 \$	1,01 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et éviter la collusion, les manœuvres frauduleuses ou la malversation.

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et
services)**

Appel d'offres public n° 13-12592

Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 4 ANS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈMES HYDRAULIQUES ET ACCESSOIRES SUR DES CHÂSSIS DE CAMION 4X2 PORTEUR MULTIMODE

Date de lancement : 21 janvier 2013

Date d'ouverture : 20 février 2013

Preneurs du cahier des charges (5) :

Équipements SBI inc.
Les Usinages B.R. inc.
Michel Gohier ltée
Service d'équipement G.D. inc.
Tenco inc.

Soumissionnaires (3) :

Équipements SBI inc.
Michel Gohier ltée
Service d'équipement G.D. inc.

Raisons de non-dépôt de soumissions :

- Les Usinage B.R. inc. : Entreprise spécialisée en usinage et en soudure
- Tenco inc. : N'a pas déposé d'offre dû à la complexité des documents

Analyse des soumissions :

Lors de l'analyse des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Service d'équipement G.D. inc. est conforme aux conditions du cahier des charges de l'appel d'offres n° 13-12592, suite à l'étude de conformité administrative des soumissions présentées.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 7 des clauses administratives particulières : « Le contrat sera octroyé en entier, sur la base des prix unitaires soumis au plus bas soumissionnaire conforme. ».

Toutefois, l'entente sera basée sur les prix unitaires soumis, pour une période de quatre (4) ans débutant à la signature de la résolution, sans limitation quant aux quantités ou valeurs monétaires exprimées. La Ville effectue cependant une évaluation constante de ses besoins et de la consommation effectuée sur l'entente et se réserve le droit de mettre fin à l'entente ou de lancer d'autres appels d'offres pour combler certains besoins spécifiques.

Tableau des prix soumis: Voir pièces jointes

Montant de l'offre:

495 072,00 \$ + 24 753,60 \$ TPS (5 %) + 49 383,43 \$ TVQ (9,5 %) = 569 209,03 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Service d'équipement G.D. inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, au montant approximatif de **569 209,03 \$, incluant les taxes**, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, le tout conformément à l'appel d'offres public n° 13-12592.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE

Agente d'approvisionnement II

Tél : 514 872-1057

Télécop. : 514 872-2519

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC

Chef de section

Tél : 514-872-5241

Télécop. : 872-8140
Date d'endos. : 2013-03-20

Dossier # :1133447001



Dossier # : 1131081001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture d'une plate-forme élévatrice hydraulique pour véhicules lourds pour une somme maximale de 99 223.43 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12638 (1 seul soumissionnaire conforme) et autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance du SCARM vers le PTI de la DMRA.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Équipements de Levage Novaquip inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une plate-forme élévatrice hydraulique pour véhicules lourds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 223.43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12638 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude SAVAGE **Le** 2013-04-29 14:02

Signataire :

Claude SAVAGE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du
matériel roulant et des ateliers municipaux

Dossier # :1131081001

IDENTIFICATION

Dossier # :1131081001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Équipements de Levage Novaquip inc. pour la fourniture d'une plate-forme élévatrice hydraulique pour véhicules lourds pour une somme maximale de 99 223.43 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 13-12638 (1 seul soum. conforme) et autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance du SCARM vers le PTI de la DMRA.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, la Direction du matériel roulant et des ateliers (DMRA) a développé un service d'atelier mécanique de proximité lequel a pour objectif d'offrir des services d'inspection, d'entretien et de réparation des véhicules à même la cour de voirie des arrondissements. L'atelier mécanique de proximité qui dessert l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension possède un appareil de levage pour véhicules lourds qui ne répond plus aux standards exigés notamment au regard de l'empattement des véhicules et de sa capacité de charge.

Pour acquérir une plate-forme élévatrice hydraulique pour véhicules lourds, l'appel d'offres 13-12638 s'est tenu du 31 janvier au 18 février 2013. Le délai de réception des soumissions a été de 19 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder à Équipements de Levage Novaquip inc. le contrat pour l'acquisition d'une plate-forme élévatrice hydraulique pour véhicules lourds tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 13-12638, au montant de 99 223.43 \$, taxes incluses. Ce montant de 99 223.43 \$ inclut les options prévues au devis technique lesquelles totalisent 16 400 \$ et se répartissent comme suit :

- Antidérapant pour les rampes : 3 000 \$
- Éclairage sécuritaire sous les rampes : 4 000 \$
- Alimentation en air aux deux extrémités des rampes : 800 \$
- Élévateur hydraulique roulant (Rolling-Jack) pour élévation d'essieux : 8 600 \$

D'une capacité nominale de 78 000 lbs et d'une longueur de 29 pieds, la plate-forme

élévatrice hydraulique répond aux exigences des véhicules lourds acquis par la Ville tant au niveau de l'empattement que de la capacité de charge. La plate-forme élévatrice sera fixée au plancher de l'atelier par des ancrages de façon à permettre un éventuel déplacement de l'équipement vers un autre atelier mécanique.

JUSTIFICATION

De façon à offrir une prestation de services rapide et complète en matière de mécanique, l'atelier de proximité doit se doter d'un appareil de levage de véhicules lourds sécuritaire et conforme aux normes exigées. Cette acquisition permettra de limiter le déplacement des véhicules lourds vers l'atelier de mécanique principal (atelier des Carrières) et ainsi améliorer la disponibilité des véhicules de l'arrondissement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres sur invitation 13-12638 pour lequel il y a eu un seul soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (tx incluses)	Autre (préciser)	Total
Équipements de Levage Novaquip inc.	80 367.53 \$		80 367.53 \$
Dernière estimation réalisée	97 728.75 \$		97 728.75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			N/A
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 17 361.22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 17.76 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			N/A

Dans le cadre cet appel d'offres, cinq firmes ont été invitées à soumissionner. De ce nombre deux n'ont pas présenté de soumission pour des raisons de non-conformité technique de leur produit (largeur excessive de leur plate-forme). Des trois soumissions reçues, deux ont été déclarées non conformes sur le plan administratif du fait que leur soumission excédait 100 000 \$.

La DMRA a effectué un estimé préalable de la dépense à 97 728.75 \$, taxes incluses. Cette estimation repose sur une analyse de marché auprès de fournisseurs potentiels et d'organismes publics qui ont acheté des équipements similaires. L'écart de 17 361.22 \$ entre l'estimation et la plus basse des soumissions s'explique par le fait que l'estimation préalable incluait le coût des options.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 99 223.43 \$ \$, taxes incluses pour l'acquisition d'une plate-forme élévatrice hydraulique pour véhicules lourds. Les crédits nécessaires à cette acquisition sont

de 95 000 \$. A cet effet, un virement budgétaire est requis en provenance du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (SCARM) vers le PTI programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés de la DMRA. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centre. L'imputation budgétaire complète est inscrite en intervention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'acquisition d'une plate-forme élévatrice hydraulique, l'atelier de proximité situé à la cour de voirie de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension ne sera pas en mesure d'offrir des services d'inspection, d'entretien et de réparation des véhicules lourds. L'absence de ce service pourrait engendrer une immobilisation des véhicules de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande en mai pour une livraison de l'équipement en juin 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent octroi de contrat est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs adoptés par la Ville de Montréal, notamment:

- la Politique d'approvisionnement;
- la Politique de gestion contractuelle;
- sur la confidentialité des estimations de contrat; et
- la Loi sur l'intégrité en matière de contrats public (LIMCP)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Chantal BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Lise DESORMEAUX)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON

Agent(e) de recherche

Tél : 514-868-3620

Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR

Paul MASSÉ

Chef de division ateliers mécaniques

Tél : 514-872-9003

Télécop. : 514-872-1095

Date d'endos. : 2013-04-11

Dossier # :1131081001



Dossier # : 1136133001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Séкуро Vision Inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes suite à l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de l'entente 115 837.25 \$ taxes incluses) (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes;
2. d'accorder à la firme Séкуро Vision Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12700 et au tableau de prix ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services corporatifs et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-29 10:25

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1136133001

IDENTIFICATION

Dossier # :1136133001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Séкуро Vision Inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes suite à l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de l'entente 115 837.25 \$ taxes incluses) (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Renouvellement d'une entente-cadre suite à l'appel d'offres public 13-12700 pour l'approvisionnement de lunettes de sécurité et services connexes utilisés principalement par les cols bleus dans l'accomplissement de leurs tâches. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises seront accessibles à l'ensemble des services corporatifs et arrondissements de la Ville.

L'appel d'offres a été sur le marché du 6 février au 25 février 2013, pour une durée de 20 jours. Il a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (séao) et dans le journal La Presse.

Les soumissions reçues seront valables cent vingt (120) jours.

La précédente entente-cadre d'une durée de trente-quatre (34) mois avec une prolongation de trois (3) mois (du 17 février 2010 au 31 mars 2013), porte sur la fourniture de lunettes de sécurité, de type prescription, ainsi que de services qui sont connexes été conclue entre la Ville de Montréal et Centrale de facturation groupe regard sécurité Inc. Un choix de 13 montures différentes, en métal, en plastique ou non-conductrices pour électriciens peut être obtenu. Selon les modalités de cette entente, d'une durée de 34 mois, les employés qui ont besoin de lentilles correctrices et dont les tâches exigent le port de lunettes de protection, pourront choisir parmi une sélection de montures dont quatre modèles conçus entièrement de matières non conductrices, pour les employés exposés aux dangers de l'électricité. Les montures sélectionnées ainsi que les lentilles répondent toutes aux exigences de la norme intitulée *Protecteurs oculaires et faciaux CAN/CSA Z94.3-07* . Afin de répondre à cette norme, toutes les montures fournies seront munies de protecteurs latéraux fixes. À cet effet, tout employé qui enlèverait ces protecteurs latéraux devra assumer les coûts de la réparation ou de remplacement de la monture. L'entente prévoit également que les verres protecteurs avec foyers progressifs de type « Adaptor » seront fournis par l'employeur. Toutes les lentilles offertes sont habituellement en polycarbonate, puisque ce matériau offre la plus grande résistance aux impacts, tout en filtrant 99 % des rayons ultraviolets. Par ailleurs, toutes les lentilles subissent un traitement anti égratignure de qualité supérieure. Certaines unités ont exprimé le besoin d'offrir des lentilles correctrices avec un traitement antireflet. Ce traitement est maintenant disponible de façon optionnelle dans l'entente. Le

traitement antireflet sera offert, sous autorisation d'un gestionnaire, aux employés affectés à un environnement où des reflets pourraient causer un danger ou nuire à l'accomplissement de leurs tâches.

Toute exception à l'entente en ce qui concerne par exemple les montures, les verres, les teintés ou les foyers progressifs devront faire l'objet d'une autorisation de l'employeur. L'entente a fait profiter 3560 employés qui ont exprimés différents besoins en termes de lunettes de sécurité.

Calendrier des addendas :

Emission de l'addenda 1 : Le 18 février 2013.

Portée de l'addenda 1: Élimination de la garantie de soumission, modification à la baisse du pourcentage de la garantie d'exécution et changement de la description des articles 10,11,12,13 et 18.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0045 - 13 janvier 2010 - Octroi de l'entente précédente à l'adjudicataire Centrale de facturation groupe regard sécurité Inc au montant de 115 450,00 \$ (Aucune taxe applicable) pour ces produits suite à l'appel d'offres public 09-10932.

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes pour une période de 36 mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois à compter de la date d'émission de l'entente-cadre. Les prix demeurent fermes pour la durée de l'entente. L'entente actuellement en vigueur se termine le 31 mars 2013; l'entente faisant l'objet du présent dossier vise à combler ces besoins par la suite. La prochaine entente-cadre comprend les services de professionnels de la vue pour la détermination de la monture appropriée (parmi celles sélectionnées suivant le présent appel d'offres chez l'adjudicataire du contrat), l'essayage, la vérification, les corrections nécessaires, l'ajustement et tout autre service connexe requis de façon à assurer au porteur un degré de qualité et de confort optimal des lunettes fournies via les services de professionnels de la vue. Il est de toute importance que la lunette fournie convienne à la nature du travail accompli par le porteur; le spécialiste de la vue devra tenir compte, lors du choix de la monture et des lentilles appropriés, des caractéristiques et contraintes de la fonction et du milieu de travail de l'employé.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de un (1) an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation qui est de 20.40% est justifié par une importante baisse des prix des articles. Sur 18 articles demandés, 11 articles (61.11% des articles) ont connus une baisse de prix en moyenne de 21.65\$.

L'intervention du capital humain et des communications, santé_mieux-être et administration explique et justifie l'obligation de la ville de Montréal comme employeur de fournir sans frais au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels dans le cadre de leur travail.

- Les articles de la convention collective des cols bleus : Voir l'article **16.01 d** (pièce jointe).
- Les articles de la convention collective des cols blancs : Voir l'article **15.08 d) 5** (pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion de l'entente-cadre seulement.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente; elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes et des modalités d'achat convenues

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire suite à l'approbation de la présente résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 13-12700

Titre : LUNETTES DE SÉCURITÉ ET SERVICES CONNEXES

Date de lancement : 06 février 2013

Date d'ouverture : 25 février 2013

Preneurs du cahier des charges : (7)

- CEVIC centrale de vision industrielle du canada inc.
- Centre du travailleur fh.
- Dubo.
- Le groupe J.S.V Inc
- Lyreco - Produits de bureau.
- Centrale de facturation groupe regard sécurité Inc
- Séкуро Vision Inc

Soumissionnaires : (3)

- Séкуро Vision Inc
- Centrale de facturation groupe regard sécurité Inc.

- CEVIC centrale de vision industrielle du canada inc.

Nombre	Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	Século Vision Inc		115 837,25 \$	115 837,25 \$
2	Centrale de facturation groupe regard sécurité Inc		124 990,00 \$	124 990,00 \$
3	CEVIC centrale de vision industrielle du canada inc		142 650,00 \$	142 650,00 \$
4				
Dernière estimation réalisée			145 525,00 \$	145 525,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)				127 825,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse soumissions conformes % ((coût moyen des soumissions conformes - la plus base) / la plus base) x 100				10,35%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute - la plus basse conforme)				26 812,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100				23,15%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				(29 687,75) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				-20,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)				9 152,75 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100				7,90%

Analyse des soumissions :

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **Século Vision Inc** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

L'article onze (11) « Titmus, SW06E» des dix-huit (18) articles proposés dans la soumission

de **Sécuro Vision Inc** a été retiré et déclaré non conforme suite de l'étude de l'offre, et conformément à la clause sept (7) des clauses particulières qui stipule que « S'il est de l'intérêt de la Ville, celle-ci se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs articles du bordereau de soumission»

Dans l'ensemble, on observe une diminution de l'ordre de 20.40% pour ces articles par rapport à l'estimation. Cette diminution est attribuable à la forte compétition que se livrent les distributeurs.

Montant de l'offre : 115 837.25 \$ (Aucune taxe applicable)

Remarques :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

- Les quantités prévues à l'appel d'offres sont données à titre indicatif seulement.

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la firme **Sécuro Vision Inc** pour une période n'excédant pas trente-six (36) mois , la commande au montant approximatif de **115 837.25 \$** (Aucune taxe applicable), pour la Fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes, le tout conformément à l'appel d'offres public no 13-12700

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration (Annie BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Badre Eddine SAKHI

Agent d'approvisionnement

Tél : 514-872-4542

Télécop. : 514-872-2519

Danielle CHAURET

Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027

Télécop. : 514 872-2519

Date d'endos. : 2013-04-16

Dossier # :1136133001



Dossier # : 1133447003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Certiflo inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation d'un système d'arroseuse de rue sur des châssis de camion fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-12658 (2 soum.), (1seul conforme) (Montant estimé de l'entente: 1 830 948,13 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de systèmes d'arroseuses de rues sur des châssis de camions fournis par la Ville;

2- d'accorder à la firme Certiflo inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12658 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-24 07:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1133447003

IDENTIFICATION

Dossier # :1133447003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Certiflo inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation d'un système d'arroseuse de rue sur des châssis de camion fournis par la Ville, suite à l'appel d'offres public 13-12658 (2 soum.), (1seul conforme) (Montant estimé de l'entente: 1 830 948,13 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Fourniture et installation de systèmes d'arroseuse de rue sur des châssis de camions fournis par la Ville.

L'entente faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins occasionnels des différents arrondissements, et de la Direction du matériel roulant et des ateliers, pour l'installation de systèmes d'arroseuse de rue sur des châssis de camions. Le produit assemblé est requis pour les travaux de nettoyage de la voie publique ainsi que pour des travaux de plantation de fleurs ou d'arbres.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse » qui est diffusée sur le territoire de la municipalité. Le délai de réception des soumissions a été de 31 jours incluant les dates de publication du 23 janvier 2013 et d'ouverture des soumissions le 25 février 2013.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été constitué de prévisions des besoins pour ce type d'équipement, effectuées par la Direction du matériel roulant et des ateliers lors des rencontres du comité de planification et de suivi du matériel roulant, et en tenant compte du programme de remplacement des véhicules établi par la Direction du matériel roulant et des ateliers. Lors de ces rencontres, des utilisateurs experts des arrondissements ainsi que des représentants de la Direction de l'approvisionnement sont invités à y participer.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des

besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

JUSTIFICATION

Entente pour la fourniture et l'installation sur demande, de systèmes d'arroseuse de rue, sur les camions fourni par la Ville pour une période de 4 ans, suite à l'appel d'offres public 13-12658. La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Il existe peu de manufacturiers sur le marché québécois pour ce type d'appareil. Un joueur important des dernières années, Citerne Almac, s'est récemment retiré de ce marché à notre insu. Les autres manufacturiers de citernes se spécialisent surtout dans les citernes de transport de produits pétroliers ou de produits chimiques sur camion-porteur ou semi-remorque, ce qu'a visiblement fait Almac.

Le terme de quatre (4) ans est le meilleur compromis pour des ententes de fabrication de matériel, il s'agit d'ailleurs du terme le plus utilisé dans les autres entente-cadre de fabrication. Comme il n'y a pas de prix de liste comme pour les produits commerciaux (voitures, camionnettes, camions, etc.), les prix sont généralement indexés avec l'IPC général pour la région de Montréal. Or ces indexations sont généralement faibles depuis plusieurs années et ne tiennent normalement pas compte d'autres spécificités comme le coût de matières premières particulières (aluminium, acier, etc.), ce qui fait qu'au bout de quelques années l'adjudicataire n'y trouverait plus son compte et souhaiterait mettre fin à l'entente. Par conséquent une entente plus longue que quatre (4) ans dans ce domaine risquerait de nuire aux deux parties car il serait probable que les soumissionnaires augmentent leur prix initial afin de couvrir une indexation potentiellement insuffisante pour une plus longue période. Un terme plus court que quatre (4) ans aurait un impact sur la consommation réelle en lien avec l'estimation car l'échantillonnage serait passablement plus réduit. De plus une estimation moindre sur une période plus courte nuirait aux escomptes de quantité. Un terme plus court nuirait aussi aux gains réalisés en terme de formation des conducteurs, des mécaniciens et du stock d'inventaire de pièces.

Soumission conforme	Total taxes incluses
Certiflo inc.	1 830 948,13 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 806 257,25 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	24 690,88 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	1,36%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction du matériel roulant et des ateliers a effectué un estimé préalable de la dépense à 1 806 257,25 \$ avec taxes, pour la période de l'entente (4 ans), représentant l'installation de 13 installations d'arroseuses de rue. Il existe un écart de 1,36 % entre l'estimation initiale et le montant soumissionné.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Une clause d'indexation des prix est prévue au contrat. Ces indexations seront un ajustement de prix tous les douze mois subséquents, selon le pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation, tableau n°12 «L'indique d'ensemble des prix à la

consommation par centre urbain, Montréal, V41692876 », tel que publié par Statistique Canada N° 62-001-X. Seule cette variation sera autorisée.

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

Voici les prix unitaires soumis:

Devis 32312A22 Fourniture et installation d'un système d'arroseuse de rue sur un châssis de camion 4X2	
Article 1 - Fourniture et installation d'un système d'arroseuse de rue, selon les caractéristiques des points 1 à 3 du devis n° 32312A22	87 150,00 \$
Article 1.1 - Fourniture et installation d'un lave trottoir / arrosoir articulé, selon les caractéristiques du point 4 du devis n° 3232A22	22 625,00 \$
Article 1.2 - Fourniture et installation d'un système de graissage, selon les caractéristiques du point 5 du devis n° 3232A22	6 300,00 \$
Devis 32412A22 Fourniture et installation d'un système d'arroseuse de rue sur un châssis de camion 6X4	
Article 2 - Fourniture et installation d'un système d'arroseuse de rue, selon les caractéristiques des points 1 à 3 du devis n° 32412A22	95 500,00
Article 2.1 - Fourniture et installation d'un lave trottoir / arrosoir articulé, selon les caractéristiques du point 4 du devis n° 32412A22	22 625,00 \$
Article 2.2 - Fourniture et installation d'un système de graissage, selon les caractéristiques du point 5 du devis n° 32412A22	6 300,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non conclusion de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP).

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et éviter la collusion, les manœuvres frauduleuses ou la malversation.

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public n° 13-12658

Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 4 ANS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ARROSEUSE DE RUE SUR DES CHÂSSIS DE CAMION FOURNIS PAR LA VILLE

Date de lancement : 23 janvier 2013

Date d'ouverture : 25 février 2013

Preneurs du cahier des charges (3) :

Certiflo inc.
Groupe Gemec inc.
Innocar inc.

Soumissionnaires (2) :

Certiflo inc.
Groupe Gemec inc.

Raisons de non-dépôt de soumissions :

· Innocar inc. : Fournisseur de réservoir, sous-traitant de la firme Groupe Gemec inc.

Analyse des soumissions :

Lors de l'analyse des soumissions reçues, **il a été constaté que la soumission de la firme du plus bas soumissionnaire est non conforme techniquement aux articles 2.1 des devis techniques.** La soumission de la firme Certiflo inc. est conforme aux conditions du cahier des charges de l'appel d'offres n° 13-12592, suite à l'étude de conformité administrative des soumissions présentées.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 7 des clauses administratives particulières : « Le contrat sera octroyé en entier, sur la base des prix unitaires soumis au plus bas soumissionnaire conforme. ».

Toutefois, l'entente sera basée sur les prix unitaires soumis, pour une période de quatre (4) ans débutant à la signature de la résolution, sans limitation quant aux quantités ou valeurs monétaires exprimées. La Ville effectue cependant une évaluation constante de ses besoins et de la consommation effectuée sur l'entente et se réserve le droit de mettre fin à l'entente ou de lancer d'autres appels d'offres pour combler certains besoins spécifiques.

Analyse de conformité technique: Voir pièces jointes

Tableau des prix soumis: Voir pièces jointes

Montant de l'offre:

1 592 475,00 \$ + 79 623,75 \$ TPS (5 %) + 158 8949,38 \$ TVQ (9,975 %) = 1 830 948,13 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Certiflo inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, au montant approximatif de **1 830 948,13 \$, incluant les taxes**, pour la fourniture et l'installation de systèmes d'arroseuse de rues, le tout conformément à l'appel d'offres public n° 13-12658.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renée VEILLETTE

Agente d'approvisionnement II

Tél : 514 872-1057

Télécop. : 514 872-2519

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC

Chef de section

Tél : 514-872-5241

Télécop. : 872-8140

Date d'endos. : 2013-04-17

Dossier # :1133447003



Dossier # : 1133447002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Vermeer Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée d'un an, pour la fourniture de hache-branches remorqués d'une capacité nominale de 12 po. et 15 po., tel que décrit aux articles 1 (3 soumissionnaires) et 2 (2 soumissionnaires) de l'appel d'offres public 13-12619 (Montant estimé de l'entente 170 456,19 \$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée d'un an à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de hache-branches remorqués;

2- d'accorder à la firme Vermeer Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les articles 1 et 2 à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12619 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-29 08:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1133447002

IDENTIFICATION

Dossier # :1133447002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Vermeer Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée d'un an, pour la fourniture de hache-branches remorqués d'une capacité nominale de 12 po. et 15 po., tel que décrit aux articles 1 (3 soumissionnaires) et 2 (2 soumissionnaires) de l'appel d'offres public 13-12619 (Montant estimé de l'entente 170 456,19 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Fourniture de hache-branches remorqués d'une capacité nominale de 12 po. et 15 po. Ces équipements sont requis pour les travaux d'élagage et d'abattage d'arbres. L'entente faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins occasionnels des différents arrondissements, pour la fourniture de hache-branches remorqués. La garantie usuelle du manufacturier est d'un an pour les pièces et la main-d'œuvre, suite à la mise en service de l'équipement.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité. Le délai de réception des soumissions a été de 21 jours incluant les dates de publication du 11 février 2013 et d'ouverture des soumissions le 3 avril 2013.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, trois addendas ont été produits :

- Addenda n° 1, émis le 27 février 2013 par SEAO, pour modifications aux devis techniques.
- Addenda n° 2, émis le 1^{er} mars 2013 par SEAO, un addenda pour annoncer un addenda le lundi suivant.
- Addenda n° 3, émis le 4 mars 2013 par SEAO, modifiant la date limite de réception des offres et annulation d'un article à un devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été fait à partir des prévisions des besoins des arrondissements pour ce type d'équipement. La Direction de l'approvisionnement s'est servie des prévisions fournies par chacun des arrondissements en décembre 2012.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion d'une entente contractuelle.

JUSTIFICATION

Entente pour la fourniture de hache-branches remorqués, pour une période d'un an, suite à l'appel d'offres public 13-12619. La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Comme il s'agit d'un produit spécialisé, il existe peu de soumissionnaires potentiels. Afin de s'assurer d'avoir le plus grand nombre de soumissionnaires possible, nous avons ajusté la stratégie d'approvisionnement en prévoyant un octroi en deux articles distincts. Le hache-branches de grosseur nominale de 15 po n'est pas distribué par la firme Altec Industries Ltd.

Article 1

Soumissions conformes	Total taxes incluses
Vermeer Canada inc.	128 726,01 \$
Les Entreprises Douglas Powertwech inc.	130 908,88 \$
Altec Industries Ltd	177 774,15 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	219 234,33 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	145 803,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	13,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	49 048,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	38,1%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 90 508,32 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 41,3 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	2 182,87\$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	1,7 %

Article 2

Soumissions conformes	Total taxes incluses
Vermeer Canada inc.	41 730,18 \$
Les Entreprises Douglas Powertwech inc.	59 258,12\$
Dernière estimation réalisée (\$)	54 808,58 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	50 494,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	21%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	17 527,94 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	42 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 13 078,40 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	- 23,9 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense à 274 042,91\$ avec taxes, pour la période de l'entente (1 an), représentant approximativement la fourniture de 5 hache-branches. Il existe un écart d'environ 42 % entre l'estimation initiale et le montant soumissionné pour chaque groupe. Pour réaliser notre estimé, nous avons utilisé les montants associés aux besoins identifiés par les unités d'affaires lors de la compilation des projets d'appels par la Direction de l'approvisionnement, ainsi que le coût d'acquisition (48 278 \$) obtenu lors d'appel d'offres en octobre 2012 pour un produit similaire.

De plus, suite à des vérifications auprès du manufacturier Vermeer, celui-ci nous indique que la stratégie utilisée de produire une entente-cadre d'une durée d'un an lui a permis d'offrir des prix en deçà des prix normalement offerts aux municipalités pour des achats ponctuels

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

La présente entente pourrait encourir des dépenses de compétence centrale et d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non conclusion de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication « Info-achats » sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP).

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et éviter la collusion, les manœuvres frauduleuses ou la malversation.

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

Appel d'offres public n° 13-12619

Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 12 MOIS – FOURNITURE DE HACHE-BRANCHES REMORQUÉS D'UNE CAPACITÉ NOMINALE DE 12 PO ET DE 15 PO

Date de lancement : 11 février 2013

Date d'ouverture : 4 mars 2013

Preneurs du cahier des charges (3) :

Vermeer Canada inc.
Les Entreprise Douglas Powertech inc.
Altec Industrie ltd

Soumissionnaires (3) :

Vermeer Canada inc.
Les Entreprise Douglas Powertech inc.
Altec Industrie ltd

Analyse des soumissions :

Lors de l'analyse des soumissions reçues, nous constatons que la soumission de la firme Vermeer Canada inc. est conforme aux conditions du cahier des charges de l'appel d'offres n° 13-12619, suite à l'étude de conformité administrative des soumissions présentées.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 7 des clauses administratives particulières : « Le contrat sera octroyé par article, sur la base des prix unitaires soumis au plus bas soumissionnaire conforme. ».

Toutefois, l'entente sera basée sur les prix unitaires soumis, pour une période d'un (1) an débutant à la signature de la résolution, sans limitation quant aux quantités ou valeurs monétaires exprimées. La Ville effectue cependant une évaluation constante de ses besoins et de la consommation effectuée sur l'entente et se réserve le droit de mettre fin à l'entente avant d'excéder le montant de 499 999 \$ taxes incluses

Tableau des prix soumis: Voir pièces jointes

Montant de l'offre:

148 255,00 \$ + 7 412,75 \$ TPS (5 %) + 14 788,44 \$ TVQ (9,975 %) = 170 456,19 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Vermeer Canada inc., une entente-cadre collective d'une durée d'un an, au montant approximatif de **170 456,19\$, incluant les taxes**, pour la fourniture de hache-branches remorqués, le tout conformément à l'appel d'offres public n° 13-12619.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE

Agente d'approvisionnement II

Tél : 514 872-1057

Télécop. : 514 872-8140

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC

Chef de section

Tél : 514-872-5241

Télécop. : 872-8140

Date d'endos. : 2013-04-19

Dossier # :1133447002



Dossier # : 1134822014

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à Les Excavations Super inc. (Résolution CG11 0383) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 822 246,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1227 (GDD1110266036). Autoriser le paiement de 42 483,24 \$, taxes incluses, à titre de pénalité en lien avec cette résiliation

Il est recommandé:

- 1- de résilier le contrat octroyé à Les Excavations Super inc. (Résolution CG11 0383) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 822 246,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1227;
- 2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 42 483,24 \$, taxes incluses, à Les Excavations Super inc à titre de pénalité en lien avec cette résiliation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 685 997,97\$, net de ristournes.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-04-22 11:18

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1134822014

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822014

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à Les Excavations Super inc. (Résolution CG11 0383) pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 822 246,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1227 (GDD1110266036). Autoriser le paiement de 42 483,24 \$, taxes incluses, à titre de pénalité en lien avec cette résiliation

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération accordait le 24 novembre 2011 un contrat à Les Excavations Super inc. pour la reconstruction de 105 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètre variable (375 mm et 525 mm) et de 140 mètres de conduite d'eau secondaire de 250 mm de diamètre dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, suite à l'appel d'offres public 1227. En plus des travaux d'égout et de conduite d'eau secondaire, les plans et devis de la soumission proposaient un aménagement de voirie conventionnel comprenant des trottoirs de chaque côté des deux rues (de largeur standard de 1,5 m) et des arbres du côté nord de la rue St-Paul. Les travaux de voirie en dehors de la tranchée pour l'égout et l'aqueduc, soit les trottoirs et leurs fosses d'arbres, étaient défrayés par l'arrondissement. Le délai d'exécution des travaux prévu dans l'appel d'offres public 1227 était de quarante-cinq (45) jours de calendrier

Un nouveau concept d'aménagement de surface et de drainage impliquant de nombreuses modifications par rapport à la conception originale du projet a été proposé. Ce concept pilote est caractérisé par des zones piétonnes en continuité avec la chaussée (trottoirs élargis) sauf pour la présence de plaques podotactiles et d'une fosse de plantation continue. Il a pour but de mettre l'emphase sur la fonction piétonne et de permettre une plus grande végétalisation malgré l'emprise très restreinte du secteur. Étant donné que ce nouveau concept change la position des conduites et des accessoires d'égout et d'aqueduc et entraîne un changement complet des aménagements de surface pour lequel plusieurs types de travaux sont absents au bordereau des prix actuel, il faut donc résilier le contrat, refaire

la conception du projet dans son ensemble et lancer un nouvel appel d'offres.

Le nouveau délai d'exécution des travaux pourrait être de l'ordre de soixante-quinze (75) jours de calendrier. Ceci reste à être confirmé lors de la conception des plans et devis du nouvel appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0383 - 24 novembre 2011 - Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Montfort et Saint-Paul, entre les rues Notre-Dame et de l'Inspecteur. Arrondissement: Le Sud-Ouest. - Dépense totale de 822 246,52 \$, taxes incluses (contrat: 771 746,52 \$ + incidences: 50 500 \$) - Appel d'offres public 1227 - 10 soumissionnaires (1110266036). CA11 22 0208 - 7 juin 2011 - Autorisation d'une dépense nette de 1 178 000 \$ pour les travaux effectués en régie ainsi que pour les frais incidents en lien avec le Programme de réfection routière (P.R.R.) 2011 de l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation de la programmation du dit programme (1113261004).

CE11 0254 - 2 mars 2011 - Approuver la programmation et autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal , et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant (1100746001).

DESCRIPTION

La direction de l'urbanisme et du développement économique, de concert avec l'arrondissement Le Sud-Ouest, a développé un nouveau concept d'aménagement de surface et de drainage impliquant de nombreuses modifications en rapport à la conception originale du projet. L'envergure ainsi que la nature des travaux ayant considérablement changés, il faut donc résilier le contrat, refaire la conception du projet dans son ensemble et lancer un nouvel appel d'offres.

JUSTIFICATION

Au niveau chronologique, les premières discussions officielles avec la direction de l'urbanisme et du développement économique et l'arrondissement Le Sud-Ouest ont débuté à la fin d'octobre 2011 alors que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 octobre 2011. Ces discussions concernaient le nouveau concept d'aménagement de surface et de drainage. Il n'a donc pas été possible pour la Direction des Infrastructures de prévoir ce nouveau concept d'aménagement avant le lancement de l'appel d'offres 1227. Le contrat initial fut donc octroyé le 24 novembre 2011 puisque le nouveau concept proposé était seulement dans un stade de discussion et non confirmé. De plus, il est à noter que la priorité du contrat initial était le remplacement de la conduite d'eau et d'égout, vu leur détérioration et leur âge avancé.

Finalement, la nouvelle géométrie officielle ainsi que les informations techniques nécessaires à la conception ont été transmises à la Direction des Infrastructures par l'arrondissement Le Sud-Ouest en février 2012.

Considérant l'important dépassement de coût lié aux modifications demandées ainsi que la nature des travaux considérablement changée, la résiliation du contrat de la soumission 1227 liant la Ville de Montréal à cette firme est recommandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En ce qui concerne l'ancien projet, la dépense était assumée à **87,26%** par l'agglomération et à **12,74%** par l'arrondissement.

Depuis le début du contrat le 24 novembre 2011 et à ce jour, aucun montant n'a été payé à Les Excavations Super inc. et l'ordre de débiter les travaux n'a pas été émis. Ainsi, seule une pénalité de 6% au montant de 42 483,24\$ (taxes incluses) doit être payée à

l'adjudicataire en vertu de l'article 2.4.2.3 des clauses administratives générales.
L'arrondissement s'est engagé à déboursier entièrement (100 %) cette pénalité à même le sous-projet 1155736070.

Les crédits non utilisés de la DGSRE du Service de l'eau, soit un montant net de 685 997,97 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale, seront retournés dans les comptes de provenance identifiés selon l'intervention financière de la DGSRE au dossier 1110266036 - CG11 0383.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat ne pourrait être résilié, des crédits supplémentaires devraient être accordés et la Ville s'exposerait à des poursuites car la nature des travaux n'est plus la même que la soumission originale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Peter FIANU)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Stéphane CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER

Ingenieur(e)

Tél : 514-872-9731

Télécop. : 514-872-2874

Isabel Boulay
Chef de section - Conception
aqueduc et égouts
tél.: 514-872-0597
télécop.: 514-872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-02-15

Dossier # :1134822014



Dossier # : 1134956006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc. pour le réaménagement du sentier et de l'accès de la 52e Avenue / Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du Bois-de-la-Réparation - Dépense totale de 759 798,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6506 - (8 soumissionnaires - 7 conformes).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 759 798,24 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du sentier et de l'accès de la 52e Avenue au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 732 198,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 6506 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-04-26 08:27

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1134956006

IDENTIFICATION

Dossier # :1134956006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Réalisation des projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc. pour le réaménagement du sentier et de l'accès de la 52e Avenue / Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du Bois-de-la-Réparation - Dépense totale de 759 798,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 6506 - (8 soumissionnaires - 7 conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies est un vaste espace vert situé à l'extrémité est de l'île de Montréal. Ce parc-nature, d'une superficie de 261 hectares, se compose de cinq secteurs distincts, soit celui de la Rivière-des-Prairies, des Marais, du Bois-de-la-Réparation, du Bois-de-l'Héritage et du Fleuve. Ce parc-nature est reconnu pour la grande diversité de ses écosystèmes puisqu'il compte de nombreux marais, des champs et des forêts diversifiées. La fréquentation de ce parc est évaluée à environ 100 000 visiteurs par année. Vers 2010, la construction d'un projet résidentiel, situé à la limite du parc-nature et adjacent à la 52e Avenue, à Pointe-aux-Trembles, a nécessité la mise en place d'un tournebride afin d'améliorer la circulation locale. Ce nouveau projet résidentiel et la mise en place de ce tournebride ont grandement contribué à augmenter le nombre de visiteurs fréquentant le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Dans le but de créer un lien significatif et sécuritaire avec les quartiers résidentiels environnants, il est nécessaire de créer un meilleur accès au secteur du Bois-de-la-Réparation, de revoir les aménagements à proximité du tournebride de la 52e Avenue et de prévoir l'aménagement d'un sentier permettant la découverte progressive de ce secteur du parc-nature.

La réalisation de ce projet permettra d'offrir aux résidents un nouvel accès au parc-nature et de raccorder celui-ci au réseau de sentiers existants, et ce, dans le respect des aménagements propres à ce type de parc. Ce projet offrira une meilleure desserte aux citoyens et un contrôle amélioré des activités dans ce secteur, en plus d'offrir une protection accrue du milieu naturel. D'un point de vue métropolitain, ce projet offrira de nouvelles possibilités d'accès au parc-nature en lien avec l'édification de la gare du Train de l'Est qui se trouvera à environ 850 mètres du parc.

Le processus suivi est un processus d'appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier de charges. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, un appel d'offres a donc paru dans La Presse le 8 mars et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et sur celui de la Ville de Montréal. La durée de la publication a été de 18 jours, soit du 8 au 25 mars. L'ouverture a été faite le 25 mars à 14 h. Selon les clauses administratives incluses au cahier de charges, les soumissions sont valides jusqu'au 22 août 2013.

La présente soumission a fait l'objet de quatre addendas, soit six questions d'ordre général pour lesquelles aucune implication majeure n'a été apportée. Deux des six questions incluses aux addendas nos 1 et 3 (questions nos 1 et 4), en date du 15 et du 19 mars, souhaitaient la prolongation de la période de soumission due à la présence de neige dans le parc.

L'addenda no 2 (question no 2), en date du 18 mars, demandait s'il y avait un plan avec les niveaux existants des arbres du parc. En fait, le plan avec niveaux des arbres du boisé n'existe pas. Il était exigé par les soumissionnaires de visiter les lieux durant la période de soumission. L'addenda no 2 comportait également la question no 3 qui demandait des précisions sur le type de machinerie à utiliser, alors que les renseignements étaient écrits dans le cahier des charges et sur les plans. La question no 5 était incluse à l'addenda no 3, en date du 19 mars. Cette dernière demandait à fournir un distributeur de quincaillerie alors qu'il s'agissait simplement de regarder sur un site internet. L'addenda no 4 (question no 6) demandait la possibilité de fournir un produit métallique similaire pour des poteaux de clôture compte tenu de la disponibilité limitée du produit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 3010 0344 - 5 octobre 2010 - Autoriser une dépense de 290 552,91 \$, taxes incluses et octroyer un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour les travaux de construction d'un tournebride sur la 52e Avenue au nord de la rue Prince-Arthur dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Appel d'offres public - Soumission RP-ING10-03 - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste principalement et non de façon limitative à :
Exécuter les travaux préparatoires tels :

- Éradiquer le nerprun sur une surface de plus de quatre hectares;
- Essoucher et transporter hors site les matériaux non réutilisables;
- Élaguer, couper, déchiqueter les résidus de la taille des arbres pour les réincorporer au sol;
- Récupérer le bois pour l'utilisation des foyers aux différents chalets d'accueil du parc-nature.
- Enlever les surfaces en asphalte, les clôtures délabrées et les débris.

Dès que les travaux préparatoires seront complétés, l'entrepreneur procédera à :

- L'installation de clôtures à mailles de chaîne et de glissières de sécurité;
- Au nivellement, au terrassement et à l'apport de terre de culture;
- La construction du sentier en criblure de pierre naturelle de plus de 600 mètres linéaires d'une largeur de 2,5 mètres;
- La fourniture et à la plantation d'arbres et d'arbustes;
- La protection des végétaux contre le broutage des cervidés avec de la clôture métallique à mailles carrées;

- L'ensemencement d'herbacées indigènes et au gazonnement;
- L'exécution d'une entrée au sentier située à la tourne bride de la 52^e avenue, incluant l'installation d'une barrière, du mobilier et de la plantation.

Le montant prévu au contrat pour les travaux contingents est de 4 % du montant estimé pour la réalisation de ces travaux, lequel montant est inscrit au bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

Le réaménagement du secteur du Bois-de-la-Réparation, de l'accès à la 52^e Avenue et au sentier existant formalisera le lien piéton et cyclable entre le parc-nature et les quartiers résidentiels environnants, en plus de favoriser la découverte progressive des riches boisés de ce secteur. Ce projet améliorera la sécurité générale des lieux et offrira aux citoyens des aménagements de qualité avec la réalisation de plantations d'arbres et d'arbustes. Ce projet permettra de régénérer le verdissement du parc, en plus d'améliorer la qualité du milieu naturel de manière durable.

Comme étape préalable à la réalisation de ce projet, il sera nécessaire de procéder à l'éradication du nerprun cathartique sur plus de quatre hectares. Le nerprun cathartique est une plante d'origine européenne qui fut introduite au Canada en raison de son aspect décoratif. Cette plante est considérée comme très envahissante, car lorsqu'elle s'établit dans un milieu particulier, elle supprime plusieurs espèces indigènes grâce à l'ombre épaisse de son feuillage et à la ramification de ses branches très près du sol. L'opération d'enlèvement du nerprun cathartique permettra une réimplantation graduelle de plantes indigènes dans les milieux naturels et de maximiser la biodiversité tel que préconisé dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville.

Pour être pleinement efficace, cette opération doit être réalisée avant la fin du mois de juillet, soit en amont de la période de reproduction de la plante. Les copeaux de bois générés par les opérations de déchiquetage seront en partie réintégrés au sol et le bois restant sera utilisé comme bois de chauffage pour les chalets d'accueil. Des interventions similaires ont été réalisées au parc-nature du Cap Saint-Jacques et au parc du Bois-de-la-Roche avec succès.

La liste du SEAO comprend six preneurs de cahiers de charges, dont:

1. Aménagement Sud-Ouest
2. Entreprises C. Dubois (9014-8693 Québec inc.)
3. Entreprises Daniel Robert inc.
4. LV Construction
5. Paysagiste S. Forget inc.
6. Urbex construction inc.

Pour faire suite aux soumissions reçues, cinq entreprises non inscrites sur la liste se sont procuré le cahier. Il s'agit de:

7. Les Excavations DDC (2632-2990 Québec Inc)
8. Les Entreprises de construction Ventec inc.
9. Construction Piravic inc.
10. NMP Golf Construction inc.
11. LANCO AMÉNAGEMENT INC.

Des 11 preneurs de cahier de charges, 8 ont déposé une soumission, soit 73 % et 27 % n'ont pas déposé de soumission. De plus, une soumission a été déclarée non conforme, soit Construction Piravic inc. qui ne détient pas sur sa licence d'entrepreneur général la catégorie 1.4 telle qu'exigée dans le cahier de charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Excavations DDC (2632-2990 Québec Inc)	702 910,31 \$	29 287,93 \$	732 198,24 \$
L.V. CONSTRUCTION	708 386,99 \$	29 516,12 \$	737 903,11 \$
Paysagiste S. Forget inc.	709 812,69 \$	29 575,53 \$	739 388,22 \$
Les Entreprises de construction Ventec inc.	778 857,21 \$	32 452,38 \$	811 309,59 \$
Urbex Construction inc	827 867,24 \$	34 494,47 \$	862 361,71 \$
NMP Golf Construction Inc.	1 044 341,33 \$	43 514,22 \$	1 087 855,55 \$
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	1 274 754,50 \$	53 114,77 \$	1 327 869,27 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	743 820,98 \$	29 752,84 \$	773 573,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			899 840,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22,90 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			595 671,03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			81,35 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 41 375,57 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 5,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			5 704,87 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,78 %

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du projet est de 636 832,56 \$, avant les taxes. De plus, des incidences de 24 000 \$, avant les taxes seront requises pour les services professionnels, les frais d'impression des plans et les frais relatifs à la signalisation et à la communication.

- Travaux : 10 000 \$ taxes incluses
- Acquisition : 7 600 \$ taxes incluses
- Services professionnels : 10 000 \$ taxes incluses

Le montant total du contrat à accorder est donc de 759 798,24 \$, incluant les taxes.

- Information budgétaire: le budget du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 à la

Direction des grands parcs et du verdissement. Ce projet est inscrit au programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs.

- Information comptable/vote de crédits: les comptes de provenance et d'imputation sont inscrits à l'intervention financière de la Direction des grands parcs et du verdissement.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux de réaménagement du sentier au parc nature de la Pointe-aux-Prairies qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'éradication du nerprun cathartique contribuera à la réimplantation graduelle des plantes indigènes dans ce milieu naturel et à maximiser la biodiversité. Dans une optique de réutilisation des ressources, le bois coupé sera récupéré comme bois de chauffage pour les chalets d'accueil. Enfin, l'enlèvement de surfaces en asphalte permettra de diminuer l'effet des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité que ce projet ne soit pas réalisé, le secteur du Bois-de-la-Réparation demeurerait non accessible via le sud de la voie ferrée, la sécurité des usagers risquerait d'être compromise lors de leurs déplacements et les aménagements actuels s'avèreraient peu invitants. De plus, l'envahissement du nerprun cathartique continuerait de progresser freinant ainsi l'implantation de la flore indigène.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2013
Début des travaux : Juin 2013
Fin des travaux : Août 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont fait partie des documents lors de l'appel d'offres et elles ont été incluses au cahier des charges. De plus, une clause a été insérée dans le cahier de charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Cet octroi de contrat respecte les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline DENOMMÉE

Architecte paysagiste

Tél : 514-872-6165

Télécop. : 514 872-1458

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX

Chef de division

Tél : 514-872-6762

Télécop. : 514-872-1458

Date d'endos. : 2013-04-22

Dossier # :1134956006



Dossier # : 1130149001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Direction des communications , Division des services techniques en communication
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois ans avec Communication Claire Jacques inc. fas Signature Design Communication pour des services de consultant en matière de signalisation de bâtiments municipaux, parcs et places publiques pour une somme maximale de \$148 136.09, taxes incluses / Appel d'offres public 13-12371 - (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans pour la fourniture sur demande de services de consultant en matière de signalisation de bâtiments municipaux, parcs et places publiques;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Communication Claire Jacques inc. fas Signature Design Communication , firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de \$148 136.09, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 13-12371 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jean-Yves HINSE **Le** 2013-04-11 10:57

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

Dossier # :1130149001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130149001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Direction des communications , Division des services techniques en communication
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois ans avec Communication Claire Jacques inc. fas Signature Design Communication pour des services de consultant en matière de signalisation de bâtiments municipaux, parcs et places publiques pour une somme maximale de \$148 136.09, taxes incluses / Appel d'offres public 13-12371 - (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de mai 2012, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le cadre normatif pour la nouvelle signalisation des bâtiments, parcs et places publiques de la Ville de Montréal.

Plus spécifiquement, le projet de revitalisation de la signalisation des bâtiments, parcs et places publiques de la Ville s'inscrit dans une démarche de gestion cohérente de l'identité visuelle de la Ville de Montréal. Associée au design urbain, cette démarche comprend le design graphique des éléments de signalisation extérieurs et intérieurs de l'ensemble des bâtiments municipaux. Cette signalisation a également pour objectif de faciliter le repérage du citoyen face à un édifice municipal.

Les normes graphiques encadrant la signalisation des bâtiments, parcs et places de la Ville n'avaient pas été revues depuis des années, le programme original datant de 1985. Lorsqu'une nouvelle signalisation devait être conçue et installée sur un bâtiment, ces normes graphiques vétustes servaient encore de référence pour les concepteurs. On ne retrouvait plus aucune unité dans les formes, matériaux, finis et couleurs. L'information qui devait se retrouver sur ces plaques ne reflétait plus les nouveaux besoins d'identification de la Ville et des arrondissements.

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1080 immeubles de type «bâtiment» et est locataire de plus de 275 immeubles de ce même type, sans compter les autres 380 immeubles additionnels de type «installation» comme les abris, les jeux d'eau, etc.

Le citoyen doit être en mesure de bien reconnaître sa Ville lorsqu'il traite avec elle

dans toutes les facettes de son quotidien. La signalisation des bâtiments, parcs et places publiques de la Ville est l'élément principal de la reconnaissance des services offerts dans ses différents lieux.

Les objectifs suivants ont été retenus lors de l'établissement du cadre normatif en regard des bâtiments, parcs et places publiques :

- Unifier la signalisation des édifices municipaux;
- Améliorer et moderniser la signalisation des édifices municipaux en tenant compte de la diversité des lieux;
- Établir une hiérarchie d'information entre les différentes entités : Ville, arrondissements ou services et organismes partenaires;
- Favoriser l'intégration des divers occupants et organismes partenaires sans surcharger la communication;
- Faciliter l'orientation des usagers à l'intérieur et à l'extérieur des lieux;
- Faciliter et mieux encadrer le travail des fonctionnaires responsables de la pose, de l'entretien et de la mise à jour des différents éléments de signalisation;
- Optimiser les coûts de fabrication et d'entretien des éléments de signalisation.

Afin de pouvoir bénéficier des services de consultant en matière de signalisation de bâtiments municipaux, parcs et places publiques pour les cas plus problématiques d'application du nouveau cadre normatif, un appel d'offres public a été lancé par la Ville le 21 janvier 2013 par l'entremise du journal La Presse et du SEAO.

Deux addenda ont été émis suite à des questions des preneurs du cahier des charges, soit le 31 janvier et le 7 février 2013.

Les soumissions ont été déposées le 13 février 2013, soit 18 jours ouvrables suivant le lancement de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0761 - 23 mai 2012 - Approuver le cadre de référence en matière de signalisation des bâtiments de la Ville de Montréal ainsi que des parcs et places et mandater la Direction des communications afin d'établir les normes en cette matière et d'en assurer l'application.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite se prévaloir d'une entente cadre avec un consultant en signalisation. Un appel d'offres public (13-12371 : Consultant en matière de signalisation de bâtiments publics) a donc été lancé. 8 des 10 firmes ayant pris le cahier des charges ont déposé une offre de services. Les deux firmes n'ayant pas déposé d'offres de services n'ont pas donné de raisons spécifiques. Trois de ces offres ont été jugées conformes. La firme Communication Claire Jacques inc. fas Signature Design Communication a présenté globalement la meilleure offre, a un prix largement inférieur à l'estimation de la Ville qui était de 225 000\$.

Le présent sommaire recommande donc de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Communication Claire Jacques inc. fas Signature Design Communication pour des services de consultant en matière de signalisation de bâtiments municipaux, parcs et places publiques pour une somme maximale de \$148 136.09, taxes incluses et d'approuver un projet de convention à cette fin.

Services livrables :

Prise de données et analyse

- Visite des lieux, prises de données et de photos;
- Analyse et diagnostique;

- Éléments de signalisation envisagés;
- Esquisses préliminaires.

Concept et design :

- Dessins en élévation;
- Description technique;
- Estimation.

Plan et devis :

- Préparation des plans et devis pour fabrication et installation.

Supervision de la fabrication

- Approbation des dessins d'atelier;
- Contrôle de qualité en atelier.

Supervision de l'installation

- Contrôle de qualité lors de l'installation
- Approbation de l'installation

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal souhaite se doter d'une expertise en signalisation de bâtiments, parcs et places publiques afin de pouvoir accompagner, les services centraux et les arrondissements dans leurs projets de signalisation de bâtiment. À cette fin, elle souhaite identifier une entreprise qui pourra aider les requérants, des services centraux ou des arrondissements, dans des problématiques particulières de signalisation et ainsi apporter des solutions concrètes à l'application du nouveau cadre normatif.

La recommandation au présent dossier repose sur les résultats suivants suite à l'appel d'offres public 13-12371 :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1	86,00	9,18	148136,09\$		148136,09\$
Soumissionnaire 2	88,33	6,65	207989,78\$		207989,78\$
Soumissionnaire 3	86,00	6,51	208936,02\$		208936,02\$
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée			225000,00\$		225000,00\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					76863,91\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					34,16%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					59853,69\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					40,4%

$((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	
---	--

L'écart de 36,16% entre l'adjudicataire et la dernière estimation de la Ville s'explique par deux facteurs :

1. Une légère surestimation des prix du marché par la Ville lorsqu'on considère les soumissions des 2e et 3e finalistes à près de 210 000\$ par rapport à l'estimation de 225 000\$;
2. Une offre à prix très concurrentiel par l'adjudicataire qui veut démontrer la qualité de ses services à la Ville dans un marché très compétitif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour toutes nouvelles constructions et rénovations majeures, la Ville consacre entre 0,5 et 1% des coûts des travaux au volet signalisation intérieure et / ou extérieure. Des économies pourront donc être générées grâce à l'application des nouvelles normes graphiques afin d'éviter de développer des approches individuelles par projet. Les dépenses de consommation de cette entente-cadre seront imputées à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Direction des communication, s'assurera avec les ateliers municipaux de l'utilisation des produits les plus performants en matière de développement durable et par surcroît les plus résistants afin d'en assurer la longévité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signalisation des bâtiments, parcs et places publiques constitue un des éléments principaux de l'identification visuelle de la Ville de Montréal et, à ce titre, il était primordial de définir de nouvelles normes afin d'harmoniser la signalisation et maintenant de les appliquer au fur et à la mesure que des chantiers s'ouvriront.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication interne sera préparé pour assurer la diffusion et l'information auprès des employés concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'implantation de la nouvelle signalisation, et le recours aux services prévus dans l'entente-cadre, se fera en séquence, par projet ou selon les besoins de remplacement. De cette façon, il n'y a pas de coûts immédiats suite à l'approbation du contrat-cadre pour un consultant en matière de signalisation des bâtiments municipaux. Certains arrondissements qui se sont dotés d'un plan de revitalisation de la signalisation de leurs bâtiments et autres signalisations installées récemment à Montréal ne seront pas remplacées immédiatement mais le cadre proposé permettra d'encadrer les démarches de revitalisation futures pour chacun des 19 arrondissements de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires. Ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LEFEBVRE

Chef de division

Tél : 514-872-4180

Télécop. : 514-872-1739

ENDOSSÉ PAR

Caroline SPANDONIDE

Directrice

Tél : 514-872-6786

Télécop. : 514-872-1739

Date d'endos. : 2013-04-02

Dossier # :1130149001



Dossier # : 1121179003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol).

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol);
2. de mandater le maire de Montréal afin de signer le protocole d'entente.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-04-18 17:22

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

Dossier # :1121179003

IDENTIFICATION

Dossier # :1121179003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol).

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2007, le gouvernement du Québec annonçait la mise en place de ClimatSol, un programme de développement durable visant la réhabilitation de terrains contaminés situés dans les municipalités du Québec et doté d'un financement de 50 M\$ pour trois ans, dont 25 M\$ pour la ville de Montréal. En juin 2008, ce programme a fait l'objet d'un protocole d'entente entre la Ville et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Lors du dépôt du Budget 2010-2011 du gouvernement du Québec, ce dernier avait annoncé une prolongation du programme ClimatSol jusqu'au 31 mars 2015 accompagnée d'un assouplissement des normes du programme permettant notamment à la Ville de Montréal d'utiliser la portion inutilisée des 25 M\$ lui ayant été octroyés au départ, établie à 8,1 M\$, afin de réaliser des projets prioritaires pour la consolidation de son tissu urbain.

En août 2011, le comité exécutif a retenu, dans cet ordre de priorité, les projets prioritaires suivants qui pourront profiter de la portion inutilisée du financement alloué à la Ville :

1. Le secteur Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
2. le site Brenntag et Canada Malting, dans l'arrondissement de Lachine;
3. le secteur Namur – Jean-Talon, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
4. le site Parthenais, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
5. le site du 2985, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
6. le site Albert-Hudon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Cette liste de projets a été soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en septembre 2011, accompagnée de modifications au cadre normatif et au protocole d'entente entre la Ville et le ministère qui étaient nécessaires aux yeux de la Ville. C'est finalement le 11 juin 2012 que le MDDEP nous informait des modifications qui ont été apportées au cadre normatif du programme par le Conseil du trésor.

La signature d'un nouveau protocole d'entente est ainsi devenue nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1176 (10 août 2011) : Approuver et proposer au MDDEP les projets permettant à la Ville de Montréal d'écouler la portion inutilisée des 25 M\$ lui ayant été octroyés dans le cadre du Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)
CM08 0284 (28 avril 2008) : Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le nouveau projet de protocole d'entente entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Ville de Montréal relatif au programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol).

Essentiellement, les modifications qui ont été apportées comparativement à l'ancien protocole d'entente permettent :

- la prolongation du programme jusqu'au 31 mars 2017 pour les projets prioritaires de la Ville;
- l'utilisation des sommes récupérées à la suite de la vérification des coûts réels ou de l'abandon de projets autorisés au 31 mars 2010 afin qu'elles soient allouées à l'augmentation du montant d'aide financière pour les projets acceptés au 31 mars 2010, à l'augmentation du montant d'aide financière pour les projets réalisés sur des sites prioritaires ou pour l'acceptation de nouveaux projets sur tout le territoire de la Ville;
- l'assouplissement de certaines normes du programme pour permettre de réaliser des projets sur les sites prioritaires, incluant la levée de l'aide financière maximale de 1 M\$;
- la modification du plafond de 250 000 \$ applicable aux coûts de certains travaux admissibles à l'égard de constructions réalisées sur d'anciens lieux d'élimination de matières résiduelles;
- l'ajustement du cadre normatif pour tenir compte de l'évolution des normes prévues aux programmes de référence en économie d'énergie depuis l'entrée en vigueur du programme et pour clarifier l'interprétation de certaines de ses dispositions.

JUSTIFICATION

Malgré des ressources financières limitées, la Ville disposera d'un outil pour stimuler les investissements dans des secteurs aux prises avec des problèmes de contamination sévère ou structurelle, permettant ainsi de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant des terrains à une fraction du prix. Le programme contribue également à la mise en valeur de terrains municipaux et augmente leur valeur marchande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ClimatSol est un programme financé entièrement par le gouvernement du Québec et géré par la Ville de Montréal sur son territoire. La portion inutilisée de l'enveloppe budgétaire de 25 M\$ vouée au programme est établie à 8,1 M\$. Cette dernière somme sera consacrée exclusivement à la réalisation de projets situés dans les sites prioritaires.

La capacité à engager rapidement la portion inutilisée de l'enveloppe budgétaire aura pour effet de démontrer encore plus manifestement l'importance de maintenir un tel levier pour le développement du territoire et la consolidation du tissu urbain.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions ciblées dans les sites prioritaires contribueront significativement à la réhabilitation des sols et à l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre et touchant l'efficacité énergétique des bâtiments, souhaitées par ClimatSol. Elles auront un effet structurant en favorisant le déploiement de quartiers durables à Montréal par le soutien de projets porteurs qui pourront être exemplaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de ce nouveau protocole d'entente permettra de créer des conditions favorisant la réalisation de projets d'investissement sur des terrains dont le potentiel de développement est handicapé par la contamination des sols.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des interventions directes auprès des acteurs concernés seront faites : séances d'information, envoi postal, courriels. Les acteurs visés sont principalement ceux en arrondissement (directeurs d'arrondissement, directeurs de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, commissaires au développement économique) et les propriétaires des terrains dans les sites retenus.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les demandes d'admissibilité au programme pourront être déposées selon les dispositions qui sont prévues au protocole d'entente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement et du développement durable (Josée SAMSON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL

Conseiller en planification - Chef d'équipe

Tél : 872-8508

Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE

Chef de division

Tél : 514-872-9696

Télécop. : 872-0049
Date d'endos. : 2013-03-26

Dossier # :1121179003



Dossier # : 1120887001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division gestion des travaux d'entretien , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour l'année 2013.

Il est recommandé:
d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir à
l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des
programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la
réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de
l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour l'année 2013.

Signé par Johanne MACKAY **Le** 2013-04-24 16:03
FALCON

Signataire : Johanne MACKAY FALCON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
immeubles

Dossier # :1120887001

IDENTIFICATION

Dossier # :1120887001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles , Division gestion des travaux d'entretien , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour l'année 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 22 mai 2009, la Section de l'entretien Est de la Direction des immeubles fournit des services pour les activités d'entretien dans le cadre de la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas et la patinoire extérieure du Canadien de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 10419 - 11 décembre 2012 - Octroyer un contrat de 139 943\$ pour l'année 2013 à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal, pour les activités d'entretien, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

CM12 0313 - 16 avril 2012 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CA10 10698 - 9 novembre 2010 - Ratifier et autoriser une dépense de 69 726.81\$ pour l'année 2010 et octroyer un contrat de 144 926\$ pour l'année 2011 à la Direction des immeubles pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CM11 0164 - 22 mars 2011 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Montréal-Nord pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CA09 10310 - 25 novembre 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal pour les activités d'entretien effectuées pour la réfrigération de la patinoire extérieure.

CM10 0204 - 22 mars 2010 - Offrir les services de la Direction des immeubles relativement aux activités d'entretien pour la réfrigération de la patinoire extérieure de l'arrondissement Montréal-Nord.

CA09 10102 - 15 avril 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles pour les activités d'entretien effectuées pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

CM09 0678 - 25 août 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord pour les activités d'entretien effectuées pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Les services d'entretien qui seront rendus à l'arrondissement comprennent les activités d'entretien de la réfrigération de la dalle de patinoire et des déshumidificateurs de la glace (PEP 1700), les activités d'entretien du système de ventilation (PEP 2000) et les activités de changement de filtre (PEP 2200).

JUSTIFICATION

Étant donné qu'en plus la Direction des immeubles possède les qualifications nécessaires pour les particularités de deux des arénas de l'arrondissement Montréal-Nord pour l'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et que, par ailleurs, elle dispose de cette main-d'oeuvre qualifiée, elle est en mesure de leur offrir une expertise élargie incluant les programmes d'entretien planifié reconnus.

L'offre de service pour 2013 reflète les besoins de l'arrondissement. En effet l'aréna Fleury devrait demeurer ouverte 52 semaines. La période couverte pour les arénas Henri-Bourassa et Montréal-Nord sera de 34 semaines soit du 1er janvier au 21 avril 2013 et du 3 septembre au 31 décembre 2013. Pour la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, la période couverte sera de 14 semaines, s'échelonnant entre le 1er janvier et le 28 mars 2013 et du 17 au 31 décembre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts inclus dans l'offre de service soumis à l'arrondissement de Montréal-Nord sont de l'ordre de 89 943\$. L'arrondissement ajoute un montant de 50 000 \$ afin de prévoir les bris requérant des matériaux additionnels ou non couverts par les programmes d'entretien planifié. L'arrondissement assumera entièrement la dépense reliée à l'entente de service. La facturation des appels de service hors contrat sera au taux horaire correspondant à la rémunération des frigoristes et les pièces seront, quant à elles, facturées au prix coûtant. Des frais administratifs reliés à l'utilisation des équipements seront aussi facturés.

Le budget de la Direction des immeubles est déjà prévu pour les revenus et les dépenses de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Respect de l'article 85 de la charte

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Eric DESBIENS)

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Francine TAILLEFER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvan THIFFAULT

Chef de section exécution de l'entretien

Tél : 514-872-0085

Télécop. : 514-872-5330

ENDOSSÉ PAR

Daniel FISET

Chef de division gest.trav.entret.

Tél : 514-872-4807

Télécop. : 514-872-4049

Date d'endos. : 2013-03-20

Dossier # :1120887001



Dossier # : 1121195006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Olymbec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vague situé en front de la rue Dion, d'une superficie de 158,4 m ² , dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 15 350 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 176 800 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0254-03

Il est recommandé :

1. fermer et retirer du registre du domaine public de la Ville et verser dans le domaine privé le terrain connu et désigné comme étant le lot 5 176 800 du cadastre du Québec situé en front de la rue Dion, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
2. d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Développement Olymbec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vague, connu et désigné par le lot 5 176 800 du cadastre du Québec, d'une superficie de 158,4 m², dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 15 350 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-16 10:35

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1121195006

IDENTIFICATION

Dossier # :1121195006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Olymbec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vague situé en front de la rue Dion, d'une superficie de 158,4 m ² , dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 15 350 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 176 800 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0254-03

CONTENU

CONTEXTE

Développement Olymbec inc. (l' « Acquéreur ») a fait une demande à la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) afin d'acquérir le lot 5 176 800 du cadastre du Québec, propriété de la Ville et contiguë à son immeuble, soit le lot 2 888 848. L'Acquéreur désire acquérir le terrain pour l'assembler à sa propriété, et ce, afin d'agrandir son terrain de stationnement.

Afin de procéder à cette transaction, une opération cadastrale a été réalisée pour identifier la partie de terrain qui sera vendue à l'Acquéreur. La partie de la ruelle, soit une partie du lot 2 190 836 du cadastre du Québec, est maintenant désignée par le numéro de lot 5 176 800 du cadastre du Québec et a une superficie de 158,4 m², le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé le 23 octobre 2012 par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, sous sa minute numéro 1382, approuvé le 9 novembre 2012 par le ministère des Ressources naturelles et illustré à titre indicatif sur les plans A, B, C et P, le tout en pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1120941038 - 30 octobre 2012 - Approuver le projet de remplacement du lot 2 109 836 du cadastre du Québec, préparé par Mme Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 23 octobre 2012.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à Développement Olymbec inc., le lot 5 176 800 du cadastre du Québec, d'une superficie de 158,4 m², situé en front de la rue Dion, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 15 350 \$, plus les taxes applicables. Il a aussi pour but de fermer et retirer du domaine public le lot 5 176 800 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

La DSTI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Ce terrain est non constructible isolément et peut-être mis en valeur uniquement dans le contexte d'un assemblage;
- Le prix de vente de 15 350 \$, négocié de gré à gré avec l'Acquéreur, est conforme à la valeur marchande établie au moment du dépôt de la promesse d'achat pour une superficie totale de 158,4 m²;
- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot ainsi vendu;
- Le lot n'est d'aucune utilité pour la Ville de Montréal;
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur;
- Les intervenants municipaux sont favorables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds pour la Ville de 15 350 \$. La Ville a déjà encaissé un montant de 1 535 \$ versé en acompte pour la transaction immobilière concernée. L'acheteur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente. Le montant de 13 815 \$ a été versé au notaire de l'Acquéreur en fidéicommiss.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement des taxes est supportée par l'Acquéreur.

La valeur aux livres du lot 5 176 800 du cadastre du Québec est de 0 \$.

Le produit de la vente au montant de 15 350 \$, plus les taxes applicables, ainsi que le coût aux livres du lot seront comptabilisés dans le budget de fonctionnement aux comptes de la DSTI.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN

Conseiller en Immobilier

Tél : 872-3069

Télécop. : 872-8350

Denis Sauvé
Chef de section
514-872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 872-8350

Date d'endos. : 2013-01-17

Dossier # :1121195006



Dossier # : 1123496009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Intervention de la Ville de Montréal, en sa qualité de propriétaire de l'immeuble avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 8900 à 8906, place des Coopératives, dans l'arrondissement d'Ahuntsic- Cartierville, à un acte de servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques en faveur de Bell Canada. N/Réf. : 31h12-005- 1959-04

Il est recommandé :
d'intervenir à un acte de servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins
d'installation d'un réseau téléphonique et de télécommunication en faveur d'un immeuble
appartenant à Bell Canada, affectant une partie du lot 2 497 915 du cadastre du Québec,
détenu en emphytéose par Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal),
désignée à titre de fonds servant, afin que cette servitude réelle et perpétuelle d'utilités
publiques subsiste au-delà du terme prévu par l'emphytéose.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-17 11:48

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1123496009

IDENTIFICATION**Dossier # :1123496009**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Intervention de la Ville de Montréal, en sa qualité de propriétaire de l'immeuble avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 8900 à 8906, place des Coopératives, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à un acte de servitude réelle et perpétuelle à des fins d'utilités publiques en faveur de Bell Canada. N/Réf. : 31h12-005-1959-04

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal) ci-après nommée « Coopérative » sont respectivement propriétaire et emphytéote de l'immeuble avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 8900 à 8906, place des Coopératives, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, connu et désigné comme étant le lot 2 497 915 du cadastre du Québec. Ces droits d'emphytéose ont été consentis par la Ville de Montréal, le 27 octobre 1980, à la Coopérative d'habitation Alphonse-Desjardins (Montréal) pour un terme de 52 ans.

Dans le cadre de la planification des travaux de modernisation afin d'améliorer son service pour être en mesure de faire face aux besoins grandissants reliés aux technologies de l'information et de transmission de données à haute vitesse par internet, Bell Canada a soumis une demande d'autorisation de travaux préalablement à l'approbation d'un projet d'acte de servitude d'utilités publiques. Cette demande d'autorisation a été consentie par la Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal) puisque cette dernière en tant qu'emphytéote a, à l'égard de l'immeuble, comme le stipule l'art. 1200 du C.c.Q. dont il a été partiellement extrait : « tous les droits attachés à la qualité de propriétaire, sous réserve des limitations du présent chapitre et de l'acte constitutif d'emphytéose. »

À cet égard, la Direction des stratégies et transactions immobilières a obtenu un avis du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, et dans les circonstances actuelles, il n'est pas requis pour la Ville, en tant que propriétaire dudit immeuble, d'autoriser les travaux de modernisation étant donné la présence d'un emphytéote sur ledit immeuble.

Cette demande de travaux consiste à la pose, à proximité d'équipements déjà en place (acte de servitude numéro 3498495, publié le 13 juillet 1994), de deux boîtiers ainsi que les conduits nécessaires afin de relier ces derniers à son réseau de télécommunication, et ce, sur un terrain de la Ville de Montréal. Ces travaux de modernisation nécessiteront une servitude dont la superficie de l'assiette est de 14,3 m², le tout tel que représenté aux plans

annexés au présent dossier décisionnel.

En parallèle, Bell Canada demande à la Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal) et à la Ville de Montréal, de lui consentir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques à titre gratuit. Le présent sommaire a pour but de faire intervenir la Ville de Montréal dans un acte de servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques en faveur de l'immeuble appartenant actuellement à la Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal) à titre d'emphytéote, le tout afin que cette servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques subsiste au-delà du terme prévu par l'emphytéose.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution 84 06745 - 22 mai 1984 - Soumettre le projet d'acte par lequel la Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal) et la Ville accorde à Bell Canada une servitude réelle et perpétuelle sur un emplacement situé au sud de l'avenue Émile-Journault et à l'ouest de l'avenue Christophe-Colomb.

Résolution 80 04666 - 23 septembre 1980 - Céder par bail emphytéotique à la Coopérative d'habitation Alphonse Desjardins (Montréal), un emplacement situé au nord-est de l'avenue Christophe-Colomb, entre la rue Legendre et l'avenue Émile-Journault.

DESCRIPTION

Une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques dont l'assiette a une superficie de 14,3 m², requise pour l'emplacement des boîtiers, tel qu'identifié au plan P12-320 (17070), préparé par M. Robert Brunelle, arpenteur-géomètre, le 18 juillet 2012, sous numéro 12017 de ses minutes

Il s'agit de cabinets extérieurs, et de lignes de télécommunication exclusivement souterraines.

JUSTIFICATION

Intervention de la Ville de Montréal, en sa qualité de propriétaire de l'immeuble avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 8900 à 8906, place des Coopératives, à un acte de servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques aux fins d'installation d'un réseau téléphonique et de télécommunication afin qu'elle subsiste au-delà du terme prévu par l'emphytéose.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande potentielle de la servitude d'utilités publiques à céder à Bell Canada a été estimée par la Section expertise et évaluation immobilière de la Division évaluation, transactions et services immobiliers dans l'unique but de déterminer le niveau décisionnel compétent. La valeur de la partie du lot 2 497 915 du cadastre du Québec est de l'ordre de 4 000 \$.

Aucun impact financier n'est à prévoir dans ce dossier, puisqu'il s'agit d'un projet d'acte de servitude consenti à titre gratuit, en considération des avantages que le public en général retirera des services de fourniture de télécommunication.

Par ailleurs, les frais de notaire et de publicité sont assumés par Bell Canada.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de consentir aux travaux préalablement à l'approbation du projet d'acte de servitude occasionnera pour Bell Canada l'impossibilité de répondre rapidement aux besoins grandissants du secteur en matière de technologies de l'information et de transmission de données à haute vitesse par internet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND

Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-8186

Télécop. : 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2012-12-04

Dossier # :1123496009



Dossier # : 1121195005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde à Bell Canada une servitude d'utilités publiques pour la modernisation de son réseau téléphonique et de télécommunication afin de desservir les quartiers environnants, sur une partie du lot 1 852 849 du cadastre du Québec, située du côté est de la rue Lusignan et au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 18,8 m ² , pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7869-06

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde à Bell Canada une servitude d'utilités publiques pour la modernisation de son réseau téléphonique et de télécommunication afin de desservir les quartiers environnants, sur une partie du lot 1 852 849 du cadastre du Québec d'une superficie de 18,8 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-04-17 11:48

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1121195005

IDENTIFICATION

Dossier # :1121195005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde à Bell Canada une servitude d'utilités publiques pour la modernisation de son réseau téléphonique et de télécommunication afin de desservir les quartiers environnants, sur une partie du lot 1 852 849 du cadastre du Québec, située du côté est de la rue Lusignan et au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 18,8 m ² , pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7869-06

CONTENU

CONTEXTE

Bell Canada a adressé une demande à la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) pour remplacer une servitude inscrite sans droit, sur une partie du lot 1 852 849 du cadastre du Québec, propriété de la Ville, et publiée sous le numéro 3 543 078, par la cession d'une autre servitude conforme. En effet, le propriétaire adjacent au terrain de la Ville, la Corporation Mission Bon Accueil a consenti, par erreur, une servitude à Bell Canada sur une parcelle de terrain adjacente à sa propriété, soit le lot 1 852 849, mais pour lequel elle ne détenait aucun droit de propriété, celui-ci appartenant à la Ville. En plus des équipements existants déjà installés sur le terrain appartenant à la Ville, Bell Canada désire ajouter des équipements pour améliorer le réseau téléphonique et de télécommunication pour mieux desservir les quartiers environnants.

Dès lors, conformément à l'article 1191 paragraphe 2 du Code civil du Québec, Bell Canada renonce et abandonne la servitude publiée sous le numéro 3 543 078.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde à Bell Canada une servitude d'utilités publiques pour la modernisation de son réseau téléphonique et de télécommunication afin de desservir les quartiers environnants, sur une partie du lot 1 852 849 du cadastre du Québec, d'une superficie de 18,8 m², pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables. L'assiette de la servitude est montrée sur le plan préparé par M. Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, le 28 février 2012, sous le numéro 110 449 de ses minutes, dossier 11-1134. Dès lors, conformément à l'article 1191, paragraphe 2, du Code civil du Québec, Bell Canada renonce et abandonne la servitude publiée sous le numéro 3 543 078.

JUSTIFICATION

Le maintien et l'ajout des équipements sont nécessaires pour la modernisation des équipements de téléphonie et de télécommunication de Bell Canada.

Considérant les aspects suivants :

- que l'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à la création de cette servitude;
- que cette servitude permettra à Bell Canada de maintenir et d'améliorer son service pour être en mesure de faire face aux besoins grandissants des technologies de l'information et de transmission de données à haute vitesse par internet;
- que la contrepartie payée par Bell Canada est conforme à la valeur marchande établie par la Section expertise et évaluation immobilières de la DSTI pour ladite servitude.

Conséquemment, il y a lieu que les autorités municipales approuvent la création de cette servitude en faveur de Bell Canada consentie en considération de la somme de 10 000 \$, représentant sa juste valeur marchande.

De plus, l'approbation de cet acte de servitude régularisera les titres de propriété des deux parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds pour la Ville de 10 000 \$. Ce droit est taxable et la responsabilité relative au paiement des taxes de vente est supportée par Bell Canada.

Cette recette sera imputée au budget de fonctionnement de la DSTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Bertrand NAUD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN

Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-3069

Télécop. : 514 872-8350

Denis Sauvé
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2012-12-10

Dossier # :1121195005



Dossier # : 1130552001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à 9279-0690 QUÉBEC INC., personne morale faisant également affaires sous le nom de Stephen Schofield artiste, pour une somme maximale de 722 893,25 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégrée à la promenade Jeanne-Mance dans le Quartier des spectacles, à la suite d'un concours sur invitation. Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel la compagnie 9279-0690 QUÉBEC INC., personne morale faisant également affaires sous le nom de Stephen Schofield artiste, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégrée à la promenade Jeanne-Mance pour une somme maximale de 722 893,25\$ incluant les taxes et les contingences, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-05-03 08:47

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # : 1130552001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130552001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à 9279-0690 QUÉBEC INC., personne morale faisant également affaires sous le nom de Stephen Schofield artiste, pour une somme maximale de 722 893,25 \$, incluant les taxes et les contingences, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégrée à la promenade Jeanne-Mance dans le Quartier des spectacles, à la suite d'un concours sur invitation. Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet répond à une volonté de développer l'art public dans le Quartier des spectacles et s'inscrit dans le contexte de travaux d'aménagement de la rue Jeanne-Mance sud. Puisque le Gouvernement du Québec a financé une partie de la réalisation du projet, la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux* s'y applique.

Le Bureau d'art public de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) a tenu un concours sur invitation pour le choix de l'œuvre. Lors de la première rencontre du jury tenue le 8 juin 2012, six artistes ont été sélectionnés par le jury pour présenter un concept préliminaire : David Armstrong-Six, Valérie Blass, Michel De Broin, Valérie Kolakis, Stephen Schofield et Louise Viger. Lors de la deuxième rencontre du jury tenue le 12 juillet 2012, trois finalistes ont été désignés pour produire une maquette. Il s'agissait de David Armstrong-Six, Michel De Broin et Stephen Schofield. Lors de la troisième rencontre, le 11 mars 2013, le jury a recommandé à la majorité la proposition de Stephen Schofield, artiste.

Le jury mis sur pied spécifiquement pour ce concours était composé de Marthe Carrier (directrice, Galerie B-312), Anne-Marie Ninacs (commissaire indépendante), Johanne Lamoureux (professeure en histoire de l'art, Université de Montréal), Réal Lestage (architecte responsable de la conception de l'aménagement du Quartier des spectacles), Martin Maillet (chef de projet, DCP), Pierre Fortin (directeur général, Partenariat du Quartier des spectacles et représentant des citoyens) et Isabelle Riendeau (agente de développement culturel à la DCP).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0884 (6 juin 2012) : Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours sur invitation pour l'acquisition d'une oeuvre d'art fragmentée pour les cinq plateformes de la rue Jeanne-Mance sud, dans le Quartier des spectacles (GDD 1120552001).

DESCRIPTION

Stephen Schofield réalisera une oeuvre composée de cinq éléments qui s'intégrera aux cinq plateformes de béton conçues par l'agence Daoust Lestage inc. et que les usagers du Quartier des spectacles prendront plaisir à découvrir le long de la rue Jeanne-Mance. Les différentes disciplines du monde du spectacle telles le théâtre et la danse seront représentées dans l'oeuvre. Le corps humain sera montré dans différentes postures et le symbole de la main reliera l'ensemble. Certaines parties seront réalisées en bronze; d'autres seront en acier inoxydable et en béton.

Les services professionnels de la compagnie 9279-0690 QUÉBEC INC., personne morale faisant également affaires sous le nom de Stephen Schofield artiste comprennent notamment : les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste; les honoraires des autres professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'oeuvre; l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage et l'installation de l'oeuvre; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de réalisation de l'oeuvre choisie seront exécutés selon la maquette présentée au jury de sélection.

JUSTIFICATION

Comme le projet d'aménagement du Quartier des spectacles est financé en partie par le Gouvernement du Québec (MCCCF), la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* du Gouvernement du Québec (Référence L.R.Q., c. M-17, a. 13. Décret 955-96) prévoit un montant d'environ un pourcent du coût de construction pour la réalisation d'une oeuvre d'art spécialement conçue pour le lieu.

L'artiste Stephen Schofield a été choisi par le jury parmi d'autres finalistes sur la base des critères suivants :

- intérêt de l'approche conceptuelle;
- intégration du projet au lieu d'implantation;
- impact visuel du projet le jour et la nuit;
- respect des règles de sécurité;
- aspects fonctionnels et techniques;
- pérennité des matériaux et facilité d'entretien de l'oeuvre;
- adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible.

Pour tout concours d'art public dont le montant du contrat est connu d'avance par les artistes invités à soumissionner, c'est la proposition artistique plutôt qu'un prix qui guide le choix d'un jury.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'oeuvre d'art incluant les contingences et les taxes applicables est de 722 893,25 \$.

Le budget total du projet d'art public, incluant les frais de concours de 49 439,25\$ est de 772 332,50\$.

Le présent GDD concerne uniquement l'octroi du contrat et l'approbation d'un projet de convention ; le montant pour les frais de concours ayant déjà été autorisé (GDD 1120552001).

Selon la grille de calcul du Gouvernement du Québec, un montant de 635 236,88\$ (incluant les taxes, incidences, frais de concours et contingences au coût de construction) devait être consacré à ce projet d'art public. Toutefois, compte tenu de l'envergure du projet et en se basant sur le coût d'oeuvres comparables au Québec et au Canada, la Ville a décidé de bonifier le montant prévu par le Décret en ajoutant 137 095,62\$, financé par le PTI du projet du Quartier des spectacles (35011), portant le coût total du projet d'art public financé par la Ville à 772 332,50\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier avec l'orientation numéro 13, qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de réaliser une œuvre d'art public d'envergure pour la rue Jeanne-Mance sud témoigne d'une volonté de la Ville de Montréal de revaloriser cette porte d'entrée importante du Quartier des spectacles par de nouveaux aménagements et une oeuvre d'art public. Ce concours s'inscrit dans une démarche visant à enrichir la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal, à promouvoir la qualité des interventions réalisées en milieu urbain et à développer le sens critique du public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 30 mai 2013 : octroi du contrat par le conseil d'agglomération et début de la réalisation de l'œuvre
- septembre 2014 : installation de l'œuvre d'art

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pratiques administratives des concours d'art public de la DCP et à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Serge R THIBAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle RIENDEAU

agente de développement culturel

Tél : (514) 872-1244

Télécop. : (514) 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM

Chef de division

Tél : 514-872-3160

Télécop. : 514 872-5588

Date d'endos. : 2013-03-14

Dossier # :1130552001



Dossier # : 1130679003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 900 000\$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 6, 7, 13 et 14 juillet 2013, et la Fête des enfants de Montréal, les 20 et 21 juillet 2013, au parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire à cette fin. Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'accorder un soutien financier de 900 000\$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation en 2013 des Week-ends du monde et la Fête des enfants de Montréal ;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ en provenance des dépenses communes et de 300 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le budget régulier de la Direction de la culture et du patrimoine pour réaliser ces projets;
3. de mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-05-06 14:48
------------------	---------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1130679003

IDENTIFICATION

Dossier # :1130679003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 900 000\$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, les 6, 7, 13 et 14 juillet 2013, et la Fête des enfants de Montréal, les 20 et 21 juillet 2013, au parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire à cette fin. Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2007, la Ville confiait le mandat de réalisation des Week-ends du Monde (WEM) et la Fête des enfants de Montréal (FEM) à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). En 2012, dans un exercice de rationalisation de ses dépenses, la Ville a mis fin au prêt de service d'employés à la SPJD. Parallèlement, cette dernière annonçait qu'elle ne produirait plus les WEM ni la FEM en invoquant le déficit de ces événements et le fait que la production d'événements ne faisait pas partie intégrante de la mission de l'organisation. La Ville a demandé à la SPJD de reconsidérer cette décision et de poursuivre la production des WEM en 2012. La Ville a donc prolongé le mandat de la SPJD pour la réalisation des Week-ends du monde en 2012 et lui a accordé une contribution financière de 600 000\$. En ce qui concerne la FEM, la Ville s'est accordée une période d'un an pour réfléchir aux orientations de la FEM.

Compte tenu de l'importance de ces deux événements pour Montréal, la Ville a demandé à la Société du Parc Jean-Drapeau de reconduire les WEM et la FEM en 2013. Le présent dossier vise à recommander le versement d'une contribution financière de 900 000 \$ à la SPJD pour la réalisation, en 2013, de la 9^e édition des WEM (600 000 \$) et de la 14^e édition de la FEM (300 000 \$). Il est également recommandé de mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour assurer le suivi de ces deux événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0557 du 19 juin 2012: Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde les 7, 8, 14 et 15 juillet 2012;

CM07 0480 du 27 août 2007: Adopter le protocole d'entente entre la Ville et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) pour la tenue d'événements sur le site du parc Jean-Drapeau. Octroyer à la SPJD, un budget de 772 576 \$ pour le soutien à la réalisation des événements

de La Fête des enfants (322 579 \$) et des Week-ends du monde (450 000 \$).

DESCRIPTION

Les WEM proposent aux Montréalais de toutes origines une vitrine leur permettant de célébrer et de partager, avec l'ensemble de la population, leur culture et leurs traditions grâce notamment à la musique, à la danse ou encore aux découvertes culinaires. Les WEM visent également à rassembler la diversité culturelle de la métropole au sein d'une même série d'événements. Cette manifestation permet aussi à l'ensemble des organismes de bénéficier d'infrastructures et d'outils de communication et de promotion communs, en plus d'obtenir une expertise sur place en gestion d'événement. Chaque année, une vingtaine d'organismes présentent un événement, un festival ou une activité et plus de cinquante cultures y sont représentées.

En 2013, la FEM présente plus d'une centaine d'activités favorisant le développement personnel des enfants et qui facilitent et favorisent les échanges interculturels et intergénérationnels en lien avec les orientations de la Ville. La programmation sera axée sur les sciences, les sports, la culture, les jeux traditionnels et le savoir-faire et feront appel à la participation active des enfants de 12 ans et moins ainsi que de leur famille. Également, plusieurs ateliers de médiation culturelle et de danse ainsi que de nombreux spectacles sont prévus tout au long de la fin de semaine qui mettra en scène des enfants issus de communautés d'origines diverses. D'énormes structures gonflables seront installées et des aires de pique-niques et de restauration sont prévues.

JUSTIFICATION

Ces événements soutiennent le développement et la diversité des pratiques culturelles. Les WEM favorisent particulièrement le rapprochement et les échanges au sein de la population montréalaise afin que les différentes communautés ethnoculturelles représentées puissent participer au développement social, culturel et économique de la ville. La FEM favorise le développement de l'enfant et favorise son ouverture sur le monde en lui permettant de découvrir et de participer à différentes activités récréatives, sportives et culturelles. Ces deux événements sont en lien avec les orientations de la Ville. Par ailleurs, en 2011, Montréal a été accréditée « Cité interculturelle » par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne pour l'Ensemble de ses actions dans le domaine interculturel. Montréal se classe en 5^e position de ce classement international des villes interculturelles et elle est la deuxième ville d'Amérique à être reconnue « ville interculturelle ». Il est donc souhaitable de maintenir cette reconnaissance.

Selon l'étude d'impact touristique des WEM réalisé par le Groupe Altus, près de 200 000 personnes ont visité cet événement, soit 6 % de plus que l'an dernier. La majorité de ces visiteurs, soit 83 %, sont composés de résidents du Grand Montréal, les touristes représentent 11 % et les excursionnistes 6 %. Fait à noter, plus de 41 % des touristes et excursionnistes proviennent de l'extérieur de l'Amérique du Nord. En ce qui concerne la FEM, l'événement n'ayant pas eu lieu en 2012, lors de sa dernière édition en 2011, celui-ci a attiré plus de 90 000 personnes.

Ces événements ont une programmation riche et diversifiée et l'ensemble des activités et animations sont offertes gratuitement à tous les visiteurs. Puisqu'actuellement ces événements sont reconduits d'année en année, ceci rend plus complexe la recherche de commanditaires. Par ailleurs, ces événements requièrent une logistique importante. Afin de diminuer les coûts de gestion de ces événements, le Parc Jean-Drapeau a devancé la date de la FEM afin de la conjuguer avec la fin des WEM. Ceci permettra de faire une économie d'échelle de 251 350 \$ (21 %) en diminuant les frais logistiques (économie sur le temps de montage et démontage, partage d'équipements, etc.), tout en contribuant à bonifier la programmation. Afin de soutenir les efforts de la Société du Parc Jean-Drapeau, il est recommandé d'offrir une contribution financière de 900 000 \$ et mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour assurer le suivi de ces événements et s'assurer que les orientations de la Ville soient maintenues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 900 000 \$ sera imputée à la Direction de la culture et du patrimoine. La provenance budgétaire sera un compte d'un chapitre corporatif pour un montant de 600 000 \$ et le compte de dépenses générales d'administration pour un montant de 300 000 \$. Un virement budgétaire sera nécessaire et il est décrit ci-dessous.

Provenance :

Dépenses générales d'administration et chapitre Corporatif	Montant accordé 2013
AF – Général – Ville de Montréal/ Budget régulier / Autres dépenses communes -Divers/Exploitation des parcs et terrains de jeux/ Autres –Autres objets	600 000 \$
AF – Général – Ville de Montréal/ Budget régulier / Dépenses générales d'administration- Proximité/Autres adm. Gén/ Dépenses générales d'administration	300 000 \$

Imputation :

Direction de la culture et patrimoine	Montant accordé 2013
AF – Général – Ville de Montréal/ Budget régulier / Evénements publics - Ville/ Autres - act. récréatives/ Contribution à d'autres organismes / Autres organismes.	900 000 \$

La contribution financière de la ville servira à couvrir les dépenses engagées pour l'organisation de ces deux événements (production, soutien technique et logistique, promotion et publicité, encadrement des organismes, sécurité, etc.).

La Direction de la culture et du patrimoine assurera le suivi du dossier par sa présence à des rencontres de planification et en recevant un rapport financier détaillé et un rapport d'activités pour chacun des deux événements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de ces événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;

- La programmation des WEM est une vitrine des manifestations culturelles des communautés et de leur pays d'origine;
- Ces grandes fêtes collectives sont accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique;
- Les WEM sont une plate-forme pour les organismes leur permettant de développer leur sens de l'initiative, l'esprit d'entreprise et leurs compétences en gestion de la même façon que la FEM est un lieu de rassemblement pour les enfants et leur famille qui favorise leur développement à tous niveaux et leur ouverture sur le monde.
- Lors de ces événements, une place importante est accordée au savoir-faire et au transfert des connaissances.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les WEM est le seul événement qui regroupe autant de communautés diverses sous une même entité et qui favorise le partage des cultures ainsi que l'inclusion sociale. Sans ce

financement, les WEM ne pourraient être réalisés. Par conséquent, les efforts investis pour créer un lieu-symbole de la fraternité et du rapprochement des différentes communautés et de leurs manifestations seraient à recommencer. Certains organismes ne pourraient plus tenir leur événement, d'autres se tiendraient sur le territoire de Montréal de façon dispersée. Par ailleurs, les organismes ne bénéficieraient plus des ressources qui étaient mises à leur disposition et qui permettraient d'alléger leur budget de réalisation. Les demandes de contributions financières à la Ville augmenteraient.

La FEM a un caractère unique, en ce sens qu'elle est un lieu inclusif de partage et d'expression axé sur le développement de l'enfant qui favorise les échanges interculturels harmonieux entre les citoyens de toutes origines, quel que soit leur niveau socio-économique, leur origine ethnique ou leur lieu de résidence.

Ces événements sont gratuits et accessibles universellement. Sans la contribution de la Ville, ils ne pourraient avoir lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaboré en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements;
Bilan des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra COURT

C/d soutien aux événements

Tél : 514-872-5189

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

Tél : 514 872-2884

Télocop. : 514-872-1505

Télocop. : 514 872-3409

Date d'endos. : 2013-04-24

Dossier # :1130679003



Dossier # : 1121604001

Unité administrative responsable :	Développement et des opérations , Culture et patrimoine , Division de l'art public et de la mise en valeur du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter la version modifiée du document «Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal»

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:
d'adopter la version modifiée du document «Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal» ainsi que la convention type d'acte de donation.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-04-05 14:10
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1121604001

IDENTIFICATION**Dossier # :1121604001**

Unité administrative responsable :	Développement et des opérations , Culture et patrimoine , Division de l'art public et de la mise en valeur du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter la version modifiée du document «Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal»

CONTENU**CONTEXTE**

Décision antérieure : CE12 1132 - 4 juillet 2012 : approuver la Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal
Le présent addenda vise à recommander des ajustements mineurs à la *Procédure d'acquisition d'une oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal* , qui a été approuvée par le comité exécutif en juillet 2012. Ces ajustements sont relatifs à la question de la propriété intellectuelle : ils visent à harmoniser les pratiques de la Ville dans l'ensemble de ses contrats qui concernent les oeuvres d'art. Ils vont également mieux encadrer les ententes qui lient la Ville et les artistes en matière de droits d'auteur. Par la présente, la Direction de la culture et du patrimoine souhaite bonifier la version présentement en vigueur afin que la Ville agisse de façon plus exemplaire avec les artistes. Les modifications apparaissent au document joint en pièce confidentielle.

De plus, la *Procédure* sera désormais accompagnée d'une convention type d'acte de donation, afin d'uniformiser ses pratiques. Une fois acceptée, la convention type sera versée à la banque des documents juridiques.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-872-1128

Télécop. : 514 872-1007

Dossier # :1121604001

IDENTIFICATION

Dossier # :1121604001

Unité administrative responsable :	Développement et des opérations , Culture et patrimoine , Division de l'art public et de la mise en valeur du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le document «Procédure d'acquisition d'oeuvre d'art public par donation à la Ville de Montréal»

CONTENU

CONTEXTE

Dans son *Cadre d'intervention en art public* adopté par le conseil municipal le 14 juin 2010, la Ville s'est engagée à adopter une procédure d'acquisition par donation. La plupart des grandes villes nord-américaines qui gèrent des collections d'art public se sont dotées d'un tel outil administratif. Cette procédure favorisera le développement de la collection municipale d'art public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0483 - 14 juin 20120 - Adoption du « Cadre d'intervention en art public » et déposer la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie à cet effet.

DESCRIPTION

Le Bureau d'art public de la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal est chargé, depuis 1989, de conserver, de développer et de promouvoir la collection municipale d'art public. À ce titre, il a le devoir de procéder à l'évaluation continue de la qualité et à l'accroissement de la collection, ce qui inclut la responsabilité de recommander à l'administration d'acquérir de nouvelles oeuvres d'art par divers moyens tels les concours d'art public et les donations. L'acquisition par donation d'oeuvres d'art a pour but d'enrichir la collection municipale tout en assurant l'évaluation vigilante et rigoureuse des propositions. Elle consiste à se doter d'un processus d'analyse uniforme et cohérent des demandes d'acquisitions d'oeuvres d'art public.

Une demande de donation doit suivre le processus suivant. A partir du dépôt d'un dossier bien complété, la Direction de la culture et du patrimoine désigne un comité composé de trois experts issus du domaine de l'histoire de l'art, d'institutions muséales, d'institutions d'enseignement et de revues spécialisées. A ces experts, peut s'ajouter un représentant du domaine de la culture d'un arrondissement concerné. Le chargé de projet du Bureau d'art public agit à titre de secrétaire sans droit de vote. Si les conditions du donateur sont jugées recevables, une seconde évaluation de la juste valeur marchande peut être demandée. Par la suite les membres du comité d'évaluation complètent l'analyse de la proposition et font une recommandation. Si cette recommandation est affirmative, la Direction de la culture et du patrimoine détermine un site d'accueil permanent en collaboration avec d'autres instances municipales, centrale ou d'arrondissement.

La Procédure de donation a été élaborée à partir d'une analyse comparative des pratiques

en matière de don d'oeuvres d'art public dans quelques villes canadiennes et américaines et d'une procédure issue d'une institution muséale québécoise en matière de don d'oeuvres d'art.

La présente procédure est centrale et elle est gérée par la Direction de la culture et du patrimoine. Dans le cas où un arrondissement fait l'acquisition d'une donation dans sa propre juridiction et qu'il choisit de ne pas la soumettre à la procédure de donation d'oeuvre d'art public à la Ville de Montréal, ce dernier demeure responsable des coûts inhérents à son acquisition (installation, restauration et entretien).

JUSTIFICATION

L'adoption de cette procédure administrative est un mécanisme qui assure que les oeuvres d'art acquises par donation s'accordent avec les orientations et les valeurs que la Ville défend en matière d'art public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux recommandations d'actions qui découleront de la mise en application de cette Procédure de donation d'oeuvres d'art public seront assumés au budget régulier de la Direction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption d'une telle Procédure s'inscrit dans l'axe d'intervention « Acquérir et développer » à l'engagement no 9 du *Cadre d'intervention en art public*.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La procédure sera mise en application à partir du moment de son approbation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette procédure d'acquisition d'oeuvres d'art par donation est conforme au *Nouveau cadre d'intervention en art public* (Résolution: CM10 0483).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Renée CHEVALIER

Agente de développement

Tél : 514 872-4490

Télécop. : 514 872-1007

Gilles MOREL

Coordonnateur du Vieux-Montréal

Tél : 514 872-7978

Télécop. : 514 872-9222

Date d'endos. : 2012-02-29

Dossier # :1121604001



Dossier # : 1134358001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Nord , PDQ 44
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel, dans le secteur du poste de quartier 45, arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, vers l'intersection du boulevard Rosemont et de la 42e Avenue, dans le secteur du poste de quartier 44, arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

Il est recommandé aux membres du Comité exécutif d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers situé à l'angle du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles en créant la traverse d'écoliers à l'intersection boulevard Rosemont et de la 42e Avenue desservant l'école primaire Notre-Dame-du-Foyer dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-04-17 08:37

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1134358001

IDENTIFICATION

Dossier # :1134358001

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Services aux citoyens , Service à la communauté Région Nord , PDQ 44
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel, dans le secteur du poste de quartier 45, arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, vers l'intersection du boulevard Rosemont et de la 42e Avenue, dans le secteur du poste de quartier 44, arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

CONTENU

CONTEXTE

L'achalandage de l'intersection du boulevard Rosemont et de la 42e Avenue, dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie et le nombre d'élèves qui y traversent requièrent la permutation d'un brigadier scolaire à cet endroit. D'autre part, les résultats de la démarche annuelle de révision des traverses d'écoliers démontrent que l'intersection du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ne nécessite plus la présence d'une traverse d'écoliers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Création d'une traverse d'écoliers à l'intersection boulevard Rosemont et de la 42e Avenue desservant l'école primaire Notre-Dame-du-Foyer dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, dans le secteur du poste de quartier 44.

La création d'une traverse d'écoliers à cette intersection découle de demandes formulées depuis plusieurs années tant par la direction de l'école que par les parents. Cette année, la clientèle de l'école Notre-Dame-du-Foyer a augmenté de 44 élèves et le nombre d'enfants traversant cette intersection est d'environ 28 le matin, 10 le midi et 28 le soir, d'âge allant de 5 à 12 ans. De plus, la direction de l'école prévoit une augmentation de 22 élèves pour l'année scolaire 2013-2014. Le nombre de voitures croisant cette intersection est évalué à 1840 en période d'achalandage le matin, à 1220 le midi et 1710 le soir.

Il s'agit d'un secteur principalement résidentiel et il y a un parc face à l'intersection. Le

boulevard Rosemont est une grande artère à traverser (2 sens, 6 voies) et malgré les feux de circulation et feux piétons, la dangerosité demeure en raison des comportements des automobilistes. La vitesse permise étant de 50 km/h.

En conséquence, les éléments démontrent que cette intersection rencontre les critères établis par le Service de police de la Ville de Montréal pour justifier la présence d'un brigadier à cette traverse d'écoliers. Cette affectation devient le moyen adéquat pour assurer la sécurité des enfants à cette intersection. C'est donc dire que dorénavant, l'école Notre-Dame-du-Foyer disposera de trois traverses d'écoliers pour assurer la sécurité de ses élèves.

Abolition de la traverse d'écoliers situé à l'angle du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel (PDQ 45) - École Fernand-Gauthier

À chaque année, les traverses d'écoliers font l'objet d'une évaluation. Cette révision a permis de constater que la traverse située à l'intersection du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel ne rencontre plus les critères pour la présence d'un brigadier scolaires puisque seuls trois enfants y traversent.

De plus, présentement, la traverse est vacante.

La Directrice de l'école, Mme Marie-Hélène Genest, et la Conseillère de la Ville, Mme Suzanne Décarie ont été informées le 2 avril 2013 de l'abolition de la traverse d'écoliers situé à l'angle du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Cette recommandation respecte les critères de justification de création et abolition des traverses d'écoliers du Service de police de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recommandation de créer la traverse à l'intersection du boulevard Rosemont et de la 42e Avenue dans le PDQ 44 n'entraîne aucune incidence financière puisque l'abolition de la traverse située à l'intersection du boulevard Perras et de la rue Alfred-Nobel nous permet de respecter le nombre autorisé de traverses d'écoliers pour l'ensemble du territoire du Service de police de la Ville de Montréal.

Le coût annuel d'un brigadier scolaire est de 17.09\$ de l'heure au taux standard et ce, avant les contributions de l'employeur. Un brigadier travaille en moyenne 850 heures, donc un total de 13 672\$ par année au taux standard.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la sécurité des enfants allant à l'école primaire Notre-Dame-du-Foyer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le brigadier scolaire affecté à la traverse déplacée (PDQ 45) sera relocalisé conformément à la convention collective. La nouvelle traverse (PDQ 44) sera comblée conformément aux règles de la convention collective.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude MILLETTE

Secrétaire d'unité administrative, pour le commandant André-Guy Lamothe, PDQ 44.

Tél : 514-280-0344

Télécop. : 514 280-0644

ENDOSSÉ PAR

Jacques ROBINETTE

Assistant-directeur police

Tél : 514-280-7730

Télécop. : 514-280-7739

Date d'endos. : 2013-03-21

Dossier # :1134358001



Dossier # : 1130504001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Prolonger le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, à compter du 1er septembre 2013, et ce, jusqu'au 31 mars 2014

Il est recommandé :

1) de prolonger le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, à compter du 1er septembre 2013, et ce, jusqu'au 31 mars 2014;

2) d'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et d'autoriser le Directeur des grands parcs et du verdissement et du Bureau du Mont Royal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2013-05-01 12:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Qualité de vie , Direction

Dossier # :1130504001

IDENTIFICATION

Dossier # :1130504001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Prolonger le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, à compter du 1er septembre 2013, et ce, jusqu'au 31 mars 2014

CONTENU

CONTEXTE

Le 30 avril 2009, le conseil d'agglomération a confirmé la pérennité de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR) dans son rôle conseil auprès des instances municipales à l'égard du mont Royal et dans son rôle de suivi du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR).

Le mandat de M. Claude Corbo se terminera le 31 août 2013. Afin de permettre à M. Corbo de poursuivre la présidence de la TCMR, pour une période de six mois, le prolongement de son mandat par le comité exécutif est requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1578 - 6 octobre 2010 - Renouvellement du mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, pour une période de trois ans, à compter du 1er septembre 2010.

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approbation du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et confirmation de la pérennité de la Table de concertation du Mont-Royal dans son rôle de suivi du plan précité, ainsi qu'à l'égard des conditions à réunir pour en assurer le succès.

CE07 1022 - 20 juin 2007 - Renouvellement du mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, pour une période de trois ans.

CE04 1710 - 1er septembre 2004 - Mandater le Bureau du Mont-Royal pour la mise en place de la Table de concertation du mont Royal et nommer M. Claude Corbo, à titre de président de la Table, et ce, pour un mandat de trois ans.

DESCRIPTION

Depuis la création de la Table de concertation du Mont-Royal, le 1er septembre 2004, M. Claude Corbo en assume la présidence. La qualité de sa présidence est appréciée parmi les membres de la TCMR, ce qui a permis de convenir de près d'une quarantaine de consensus à l'égard de la protection et de la mise en valeur du mont Royal.

JUSTIFICATION

Le Bureau du Mont-Royal a été mandaté pour mettre en place la Table de concertation du Mont-Royal afin de réaliser un processus de planification concertée pour la protection, l'aménagement et la mise en valeur du territoire du mont Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La convention de services professionnels à intervenir, entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, employeur de M. Claude Corbo, sera signée selon les règles de délégation en vertu du règlement RCE 02-004, article 6.

La convention sera d'une durée de six mois, en vigueur du 1er septembre 2013, et ce, jusqu'au 31 mars 2014. Son coût est évalué à 8 000 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 2013-09-01 Fin : 2014-03-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline BOUCHARD

Charge(e) de projets - urbanisme

Tél : 514-872-2315

Télécop. : 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR

Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et
du Bureau du Mont-Royal

Tél : 514-872-1457

Télécop. : 514-872-9818

Date d'endos. : 2013-03-21

Dossier # :1130504001

**Dossier # : 1136003001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accroître l'engagement de la Ville de Montréal et de ses employés envers la communauté en soutenant un plus grand nombre d'oeuvres caritatives

ATTENDU que la Ville soutient prioritairement Centraide du Grand Montréal par une campagne majeure de financement à l'automne;

ATTENDU que la Ville appuie la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec par une campagne de financement à l'automne;

ATTENDU que la Ville de Montréal et ses employés désirent accroître leur engagement envers la communauté en soutenant un plus grand nombre d'œuvres caritatives;

Il est

RÉSOLU :

1. de mandater le bureau des campagnes de financement afin de mettre en place un comité philanthropique;
2. de déléguer au comité philanthropique la sélection des organismes associés à la campagne multiple de financement;
3. de centraliser les demandes de soutien des organismes au comité philanthropique;
4. de confier la gestion des sommes recueillies au fiduciaire nommé le Fonds de charité des employés de la Ville de Montréal.

Signé par Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-04-26 11:56

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Dossier # :1136003001

IDENTIFICATION**Dossier # :1136003001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accroître l'engagement de la Ville de Montréal et de ses employés envers la communauté en soutenant un plus grand nombre d'oeuvres caritatives

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis la fusion municipale, la Ville a hérité des intérêts sociaux des anciennes et nouvelles composantes de la Ville et l'émergence d'initiatives locales catalysent la transformation de la culture philanthropique de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Depuis 1968, la Ville de Montréal appuie Centraide du Grand Montréal, principal partenaire et acteur majeur du développement social de la grande région montréalaise. En 2006, s'est ajouté la campagne de la Croix-Rouge canadienne - Division du Québec, partenaire humanitaire en sécurité civile. En parallèle, le Fonds de charité des employés de l'ex-CUM a maintenu une campagne multiple et les arrondissements issus des banlieues ont conservé leurs pratiques de bienfaisance locales. Le bureau des campagnes de financement, unité d'affaires relevant de la Direction générale, est responsable des campagnes corporatives de financement : Centraide, Croix-Rouge et Fonds de charité.

En 2012, l'unification des systèmes de paie a radicalement modifié les traditions locales. La mise en place d'un nouveau mode de contribution électronique et la récurrence de la retenue à la source ont allégé les processus.

À titre de citoyenne corporative, l'engagement de la Ville dans la communauté est majeur. Une campagne multiple permet de soutenir plusieurs organismes de la région montréalaise et de créer une culture philanthropique inclusive et rassembleuse.

En appui à la corporation qui soutient plusieurs causes et organismes tout au cours de l'année, la sélection des œuvres caritatives requiert la mise en place d'un comité philanthropique représentatif des élus, de l'administration, des employés et des retraités. Ce comité établit les critères de sélection, analyse les demandes des organismes et détermine ceux qui feront partie de la campagne multiple. La gestion des fonds recueillis est assurée par le Fonds de charité des employés de la Ville de Montréal (anciennement de l'ex-CUM).

JUSTIFICATION

Depuis 1991, le Fonds de charité des employés réalise annuellement une campagne multiple. Suite à la fusion municipale, il a travaillé en collaboration avec le bureau des campagnes de financement de la Ville. Dûment enregistré à l'Agence du revenu du Canada, le Fonds détient le numéro **889863668RR0001**. Depuis sa création, un peu plus de 3 000 000 \$ ont été versés aux organismes.

Une campagne multiple permet d'intégrer les diverses pratiques de bienfaisance et de répondre aux demandes de soutien provenant des organismes associés aux services corporatifs, aux associations et syndicats.

La centralisation des demandes de soutien provenant des organismes vers le comité philanthropique facilite la démarche des organismes, simplifie les processus à la Ville et est garante d'une analyse objective selon les critères établis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de gestion sont assumés par le Fonds de charité des employés de la Ville de Montréal. Grâce à l'implication bénévole des administrateurs et de la collaboration de la corporation, les frais d'administration représentent environ 1% des sommes recueillies. Les coûts d'opération relatifs au traitement des contributions à la source par la Division de la paie institutionnelle sont budgétés dans les opérations courantes du Service des finances.

Le mode de contribution électronique réduit considérablement les coûts du traitement des dons.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mode de contribution électronique est un geste éco-responsable qui s'inscrit dans la vision de la Ville en développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La centralisation des demandes de soutien et l'intégration des organismes à la campagne multiple éliminent les pressions exercées par lesdits organismes envers la corporation et les employés eux-mêmes.

Dès le moment où une campagne caritative accueille plusieurs organismes, la Ville est appelée à investir dans la diffusion d'un nouveau message tout en assurant une visibilité promotionnelle équitable à chacune des œuvres caritatives. Les moyens de communication véhiculent le message dans la globalité des unités d'affaires. Le plan de communication est en cours de développement et sera déposé ultérieurement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La prise en charge des moyens de communication est assurée par la Direction des communications en concertation avec le bureau des campagnes de financement, unité d'affaires relevant de la Direction générale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution par le CE en mai 2013.

La campagne multiple est prévue en mai ou juin 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise BEAUREGARD

Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-2160

Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Lise BEAUREGARD

Directrice - Bureau des campagnes de financement

Tél : 514-872-2160

Télécop. : 514-872-1739

Date d'endos. : 2013-04-18

Dossier # :1136003001



Dossier # : 1133430003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier et président d'élection à adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre, aux fins de l'élection générale du 3 novembre 2013, l'établissement de bureaux de vote dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire et mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière aux fins de l'accomplissement des démarches subséquentes requises à cette fin

Il est recommandé:

1- d'autoriser le greffier et président d'élection à adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre, aux fins de l'élection générale du 3 novembre 2013, l'établissement de bureaux de vote dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire

2- mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière aux fins de l'accomplissement des démarches subséquentes requises à cette fin

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-04-26 13:37

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1133430003

IDENTIFICATION

Dossier # :1133430003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier et président d'élection à adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre, aux fins de l'élection générale du 3 novembre 2013, l'établissement de bureaux de vote dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire et mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière aux fins de l'accomplissement des démarches subséquentes requises à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté le 23 avril dernier la *Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote des étudiants hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire* (L.Q. 2013, chapitre 5).

Cette loi modifie la Loi électorale provinciale afin de prévoir, lors d'élections générales, l'établissement de bureaux secondaires du directeur du scrutin dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0196 - 20 février 2013 - Approuver les prévisions budgétaires aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral /Autoriser une dépense de 15 M\$, taxes incluses, à cette fin/Autoriser une dépense de 2 M\$ aux fins du remboursement, sous la supervision du directeur des finances et trésorier de la Ville, des dépenses électorales, tel que prévu à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2, « LERM »).

DESCRIPTION

Le projet de loi déposé le 30 novembre 2012 ne contenait que trois articles généraux. C'est en commission parlementaires à la fin mars que l'ensemble des modalités techniques a été connues via le dépôt de nombreux amendements.

Le greffier et président d'élection, Me Yves Saindon, a pris connaissance de la version finale de la Loi, telle qu'adoptée le 23 avril.

Après analyse, la procédure retenue (dates, heures, adaptations des opérations électorales, etc.) pourrait être reproduite dans un contexte municipal, en faisant les adaptations nécessaires (les règles applicables au *vote hors circonscription* seraient transposées au *vote hors district*).

Voici un bref aperçu des modalités en question :

- Tout centre de formation professionnelle ou établissement d'enseignement postsecondaire doit permettre l'usage gratuit des locaux pour l'établissement de bureaux de vote
- Le vote et la révision spéciale se tiennent les 10e, 6e, 5e et 4e jours avant le scrutin (9h à 21h, sauf le dernier jour: fin à 14h).
- Au moment de voter, l'électeur doit fournir une déclaration écrite sous serment attestant qu'à sa connaissance il ne sera pas en mesure d'exercer son droit de vote dans la circonscription (district) de son domicile les jours prévus pour le vote.
- L'électeur admis à voter hors circonscription (district) reçoit un bulletin de vote selon un modèle prévu accompagné de la liste de tous les candidats de la circonscription (district) de son domicile et des partis qu'ils représentent, le cas échéant, et une enveloppe indiquant le nom de la circonscription (district).
- L'électeur doit voter en inscrivant sur le bulletin les prénom et nom du candidat de son choix. Il peut de plus indiquer la dénomination du parti politique ou le mot «indépendant», selon le cas.
- Au terme de la période prévue pour l'exercice du vote des électeurs hors circonscription (district), le président d'élection récupère les urnes et trie les enveloppes contenant les bulletins de vote par circonscription électorale (district).

JUSTIFICATION

Des représentations auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sont requises dans les plus brefs délais car conformément à l'article 22 du Règlement sur l'Assemblée nationale, un projet de loi devant être adopté avant la fin de juin doit avoir été présenté au plus tard le 15 mai.

L'adoption d'un tel projet de loi en septembre (ou plus tard à l'automne) serait inutile dans la mesure où la période électorale aura lieu entre le 20 septembre et le 3 novembre 2013 et que des préparatifs opérationnels sont requis pour permettre un tel vote dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Il est très important, pour le président d'élection, que des efforts supplémentaires soient déployés afin d'accroître la participation électorale des jeunes. Déjà, en 2009, le Bureau des élections a choisi d'appuyer les actions du Forum jeunesse de l'île de Montréal et du Conseil jeunesse de Montréal, maîtres d'oeuvre auprès des jeunes, en fournissant information, matériel et outils promotionnels. Pour 2013, le président d'élection entend continuer de développer, au-delà de ses obligations légales, différents moyens pour favoriser la participation électorale, incluant celle des jeunes. L'ensemble des mesures déployées en 2009 (campagne publicitaire, médias sociaux, collaboration avec le milieu associatif, etc.) seront reprises et même améliorées. Le vote dans les établissements d'enseignement postsecondaire s'inscrirait parfaitement dans ces efforts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans la mesure où les amendements législatifs requis étaient adoptés en juin prochain, les coûts de la tenue du vote dans les établissements d'enseignement postsecondaire seraient soumis au comité exécutif, pour approbation, afin qu'ils soient ajoutés aux prévisions budgétaires relatives à la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013 approuvées par le comité exécutif le 20 février dernier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les amendements législatifs requis permettant le vote dans les établissements

d'enseignement postsecondaire consistent en d'importantes mesures susceptibles d'accroître la participation électorale des jeunes montréalais lors de l'élection générale du 3 novembre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le gouvernement du Québec des amendements législatifs requis d'ici la fin de juin.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-3770

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514-872-3770

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1133430003



Dossier # : 1131597007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

De ratifier la nomination des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires :

- M. Jean-Louis Landry, Avocat, en remplacement de M^{me} Michelle Landry, Banque Scotia, pour la période du 14 octobre 2012 au mois de juin 2013 (siège impair);

- M. Alain Dulong, journal La Nouvelle Édition, en remplacement de M. Stéphane Desjardins, TC Médias, pour la période du 23 décembre 2012 au mois de juin 2014 (siège pair).

Signé par Jacques RIOUX **Le** 2013-03-26 14:30

Signataire : Jacques RIOUX

Directeur d'arrondissement
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1131597007

IDENTIFICATION

Dossier # :1131597007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a confié au conseil d'agglomération la désignation des CLD sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes.

De plus, les règlements généraux du CLD d'Anjou, article 4.10 « Pouvoirs du conseil d'administration », item f) stipule de combler dans les plus brefs délais toute vacance qui survient en cours de mandat au conseil d'administration en nommant un représentant du secteur concerné pour terminer le mandat de la vacance et en faisant entériner le nouvel administrateur par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0420 — 25 octobre 2012 — Nomination de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (dossier décisionnel 1121597015);

CG11 0396 — 24 novembre 2011 — Nomination des membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (dossier décisionnel 1112060012);

CG09 0385 — 24 septembre 2009 — Approbation par le conseil d'agglomération du projet de convention entre la Ville de Montréal et le CLD d'Anjou (dossier décisionnel 1094727001).

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement doit acheminer au conseil d'agglomération une recommandation de nomination des membres du conseil d'administration du CLD d'Anjou.

De ratifier la nomination des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires :

- M. Jean-Louis Landry, Avocat, en remplacement de M^{me} Michelle Landry, Banque Scotia,

pour la période du 14 octobre 2012 au mois de juin 2013 (siège impair);

- M. Alain Dulong, journal La Nouvelle Édition, en remplacement de M. Stéphane Desjardins, pour la période du 23 décembre 2012 au mois de juin 2014 (siège pair).

JUSTIFICATION

Il s'agit d'une exigence de l'article 94 de la loi sur le MDEIE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux pouvoirs et règlements de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

Conforme aux obligations de l'article 94 de la loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie C. BOUTIN

Commissaire adjoint(e) - développement économique

Tél : 514 493-8088

Télécop. : 514 493-8089

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MÉNARD

Directrice

Tél : 514 493-5112

Télécop. : 514 493-8089

Date d'endos. : 2013-03-22

Dossier # :1131597007



Dossier # : 1134784002

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 7 203,18 \$, taxes incluses, représentant l'achat de sept billets au coût de 895 \$ chacun, relative à la participation d'une délégation d'élus qui représentera la Ville de Montréal dans le cadre de la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendra les 9, 10 et 11 mai 2013 à Montréal

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 7 203,18 \$, taxes incluses, représentant l'achat de sept billets au coût de 895 \$ chacun, relative à la participation d'une délégation d'élus qui représentera la Ville de Montréal dans le cadre de la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendra les 9, 10 et 11 mai 2013 à Montréal ;
2. d'imputer ces revenus et dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Agop EVEREKLIAN **Le** 2013-05-02 12:32

Signataire : Agop EVEREKLIAN

Directeur principal
Affaires institutionnelles , Direction

Dossier # :1134784002

IDENTIFICATION

Dossier # :1134784002

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 7 203,18 \$, taxes incluses, représentant l'achat de sept billets au coût de 895 \$ chacun, relative à la participation d'une délégation d'élus qui représentera la Ville de Montréal dans le cadre de la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendra les 9, 10 et 11 mai 2013 à Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2013 marque la réintégration officielle de Montréal au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), lui permettant ainsi de jouer à nouveau son rôle de métropole du Québec au sein de l'organisation. Afin de souligner toute l'importance que revêt cette adhésion, l'UMQ a décidé que la Ville de Montréal serait l'hôte de ses 92^e Assises annuelles qui se tiendront les 9, 10 et 11 mai prochain au Palais des Congrès de Montréal, sous le thème *Les élus, des citoyennes et des citoyens engagés*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 1118 - Séance du 18 décembre 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74\$, taxes incluses.
CE12 0682 - Séance du 9 mai 2012 - Accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec et mandat pour la Direction générale d'entreprendre les démarches nécessaires pour une adoption par le Conseil municipal à l'automne 2012.

CE12 0687 - 9 mai 2012 - Autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, afin d'assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, à Gatineau, du 10 au 11 mai 2012; montant estimé : 1 392,30 \$.

DESCRIPTION

Les Assises annuelles de l'UMQ, permettent aux élus non seulement de participer à des activités de perfectionnement, des ateliers politiques, des cliniques techniques, des conférences ainsi qu'à des forums de discussion traitant de législation, de politique et d'actualités municipales, mais de plus, elles favoriseront le développement de réseautage avec les principaux intervenants du milieu municipal qui seront présents. En effet, quelque 1 500 délégués provenant de toutes les régions du Québec y sont attendus. La Ville de Montréal doit acheter des billets afin de former la délégation d'élus qui la représentera tout au long de ces trois jours d'activité.

JUSTIFICATION

En tant que ville hôte et pour assumer son leadership, Montréal doit compter sur une

importante délégation, et ce, afin d'assurer une présence montréalaise tout au long des activités qui se dérouleront durant ces trois jours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition de l'achat des sept billets se fera entre deux unités:

Les crédits requis pour l'achat de deux billets au montant de 895 \$ chacun pour un total de 2 058,05 \$ (taxes incluses) sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du Soutien aux élus de la Direction du greffe. Les crédits (dépenses mixtes d'activité d'administration générale) ont été réservés au système comptable de la Ville.

Les crédits requis pour l'achat de cinq billets au montant de 895 \$ chacun pour un total de 5 145,13 \$ (taxes incluses) sont prévus au budget de fonctionnement du Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines du Service des affaires institutionnelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En pouvant compter sur une délégation de sept élus, la Ville pourra marquer de façon importante son retour au sein de l'UMQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux normes en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Brigitte MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON

Conseiller en planification

Tél : 514 872-4460

ENDOSSÉ PAR

Corinne BRUNELLE

Chargé de dossiers ou missions

Tél : 514-872-5881

Télocop. : 514 872-6067

Télocop. : 514 872-6067

Date d'endos. : 2013-04-25

Dossier # :1134784002



Dossier # : 1135075001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Dépôt du bilan annuel consolidé 2012 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé de recevoir le bilan annuel consolidé 2012 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) et de le déposer au conseil d'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-02 16:39

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1135075001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135075001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Dépôt du bilan annuel consolidé 2012 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement"), le comité technique doit présenter à la fin de chaque année un bilan annuel consolidé faisant état de l'ensemble des activités d'entretien déléguées conformément aux exigences de l'article 4 du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0500 - 20 décembre 2012 - Nomination des membres du Comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG12 0417 - 25 octobre 2012 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (conduites principales d'aqueduc).

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modification du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D).

CG12 0174 - 21 juin 2012 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2011 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

A. Bilan des activités

Au cours de l'année 2012, le comité technique s'est réuni quatre fois et ses principales activités ont été les suivantes :

1. Nominations au sein du Comité

Remplacement de certains membres du Comité technique et reconduction des autres conformément au règlement.

2. Adoption de la nouvelle carte du réseau principal d'aqueduc

La révision des réseaux principaux d'aqueduc et d'égout a débuté en 2006. Les municipalités ont déposé au comité technique des demandes de révision des cartes afin d'y inclure les conduites qu'elles considéraient de responsabilité d'agglomération, mais qui n'avaient pas été identifiées comme telles, par le Comité de transition. La majorité de ces demandes ont été analysées en 2008 et en 2009 par la Direction de l'eau potable. Aussi, plusieurs conduites mal classifiées ou ayant changé de vocation ont été identifiées en cours du processus. De façon générale, il s'agissait de:

- conduites identifiées comme étant d'agglomération, mais ne répondant pas au " *Guide de critères pour déterminer le réseau principal d'aqueduc et d'égout* " ;
- conduites principales non désignées sur les cartes d'agglomération et non signalées par les arrondissements et les villes liées lors des demandes de modification.

Une carte individuelle de leur territoire sera transmise au courant de l'année 2013 à chaque municipalité concernée suite à l'adoption, par le Conseil d'agglomération, de la nouvelle carte du réseau principal d'aqueduc.

3. Adoption de la «Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération» (annexe D)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout, dont les coûts pour les équipements et véhicules utilisés. Dans le but d'uniformiser les tarifs des équipements et véhicules chargés à l'agglomération dans la réalisation des travaux délégués, le Comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et quatre des municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement, recommandait en 2012 d'adopter une grille tarifaire.

Suite à son adoption par le Conseil d'agglomération, la "*Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération*" a été incluse au règlement de délégation RCG 05-002 en tant qu'*Annexe D*.

B. Bilan financier

Coûts des activités déléguées:

Les activités déléguées de réparation et d'entretien sur les réseaux principaux d'aqueduc et d'égout ont généré, en 2012, 96 demandes de remboursement se répartissant ainsi:

- 17 réclamations pour des bris sur le réseau principal d'aqueduc;
- 24 réclamations pour autres réparations et travaux d'entretien standard sur des équipements et composantes du réseau principal d'aqueduc;

- 47 réclamations pour des bris et travaux d'entretien standard sur le réseau principal d'égout;
- 8 réclamations rejetées (délai de facturation expiré selon le règlement ou ouvrage concerné n'étant pas de la responsabilité de l'agglomération).

Un montant de 650 930.03 \$ a été imputé à l'exercice financier 2012 pour des réclamations de 2012 et un montant de 335 634.52 \$ a été imputé à l'exercice financier 2012 pour des réclamations de 2011.

Ces demandes de réclamations totalisent un montant de 986 564.55 \$ au bilan financier 2012.

JUSTIFICATION

Le bilan permet d'illustrer les faits saillants résultant de la délégation en vertu du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier est nécessaire afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'actions de communications prévues, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2013:

- Présentation aux villes liées d'un programme de détection et de correction des raccordements inversés;
- Transmission d'une carte individuelle de leur secteur à chaque municipalité concernée suite à l'adoption de la nouvelle carte du réseau principal d'aqueduc;
- Présentation aux arrondissements du canevas du bilan annuel et du programme d'entretien;
- Instauration d'un règlement régissant la géothermie;
- Intégration au règlement d'une nouvelle activité déléguée pour l'entretien des conduites principales d'égout;
- Révision de la liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées (annexe B);
- Révision de la grille tarifaire d'agglomération des équipements et véhicules (annexe D).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le comité technique doit, par réglementation, soumettre en début d'année un bilan annuel consolidé faisant état des activités d'entretien déléguées réalisées l'année précédente.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Patrice LANGEVIN)

Avis favorable :
Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Daniel TURCOT)

Avis favorable :
Ville de Pointe-Claire , Direction (Daniel MCDUFF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN

Agente technique

Tél : 514-280-0179

Télécop. : 514-872-3587

ENDOSSÉ PAR

Alain DUBUC

Cadre administratif

Tél : 514-280-4264

Télécop. : 514 872-8827
Date d'endos. : 2013-03-20

Dossier # :1135075001



Dossier # : 1135936001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Déposer le rapport annuel 2012 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal

Il est recommandé de:
Déposer le rapport annuel 2012 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2013-04-22 09:07

Signataire : Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1135936001

IDENTIFICATION

Dossier # :1135936001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Déposer le rapport annuel 2012 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Créé par une résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Fonds Énergie appuie financièrement, par des prêts sans intérêt, les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles municipaux montréalais et, par conséquent, la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Rendu possible grâce à la collaboration du Service des finances, de la Direction de l'environnement et du développement durable et de la Direction des immeubles, le Fonds Énergie disposait d'un capital de départ de 3 M\$ alloué à partir du surplus budgétaire 2007. Les règles de son fonctionnement sont décrites au courrier budgétaire 98 publié par la Direction des opérations budgétaires du Service des finances (pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1881 : Financement par le Fonds Énergie de 300 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Clément-Jetté de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve;
 CE12 1219 : Financement par le Fonds Énergie de 200 000 \$ pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine;
 CE12 1046 : Dépôt du rapport annuel 2011 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal;
 CE12 0423 : Financement par le Fonds Énergie de 300 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Doug-Harvey de l'arrondissement de Notre-Dame-de-Grâce - Côte-des-Neiges;
 CE08 1163 : Création du Fonds Énergie.
 CE07 0296 : Publication de l'inventaire des émissions corporatives de gaz à effet de serre et du Plan d'action corporatif « Pour préserver le climat ».

DESCRIPTION

Le Fonds Énergie constitue l'action numéro 1 du plan d'action corporatif «Pour préserver le climat» adopté en 2007. Les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en générant des économies récurrentes en frais d'énergie.

Le Fonds Énergie est appuyé par un site Intranet tenu à jour. De façon générale, le Fonds Énergie prêle un montant s'élevant à six fois les estimations d'économies d'énergie remboursables sur une base annuelle. Au terme des remboursements, l'unité conserve les économies générées.

JUSTIFICATION

Le dépôt d'un bilan annuel des projets financés par le Fonds Énergie fait partie des exigences indiquées au courrier budgétaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les chiffres suivants sont tirés du "Bilan Fonds Énergie 2008 - 2012" (pièces jointes). Depuis sa création en 2008, 3 751 520 \$ d'aide financière a été accordée dans le cadre de quatorze projets.

Une fois réalisés, ces projets viendront augmenter les économies d'énergie récurrentes totalisant près de 625 000 \$ depuis la création du Fonds Énergie et permettant une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre de 1 526 tonnes éq. CO₂.

Les trois projets de l'année 2012 ont obtenu du Fonds Énergie 800 000 \$ d'aide financière.

Les responsables des projets pourront aller chercher des subventions auprès d'organismes externes (Hydro-Québec, Gaz Métro, Office d'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada et Ministère québécois de l'éducation, des loisirs et des sports) et les montants accordés par projet nous seront fournis. Le montant total estimé de subventions auprès des organismes externes pour les trois projets de 2012 s'élèverait à près de 2,3 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à la lutte contre les changements climatiques et vise à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En appuyant la mise en oeuvre des différents projets de mise aux normes et d'amélioration d'efficacité énergétique par l'octroi de financement, le Fonds Énergie de la Ville de Montréal contribue à:

- 1- améliorer la qualité des installations multiples offertes aux citoyens de la Ville de Montréal;
- 2- réduire les dépenses énergétiques;
- 3- réduire les émissions de GES.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera déposé sur le site Internet de la Direction de l'environnement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Non applicable

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne CHOINIÈRE

Agent de recherche

Tél : 514 280-0919

Télécop. : 514-280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick LE FLOCH

Chef de division planification et suivi
environnemental

Tél : 514-280-4368

Télécop. : 514 280-6667

Date d'endos. : 2013-04-05

Dossier # :1135936001

**Dossier # : 1133751008**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'académie Bélair (2950, rue Jarry Est, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:
de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'académie Bélair (2950, rue Jarry Est, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-04-22 12:56
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire : Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1133751008

IDENTIFICATION**Dossier # :1133751008**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'académie Bélair (2950, rue Jarry Est, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre d'une requête déposée par la Commission scolaire de Montréal visant le redéveloppement à des fins scolaires du site de l'académie Bélair (2950, rue Jarry Est), la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site auprès de la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé sur le site, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'académie Bélair (2950, rue Jarry Est, arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension conformément aux procédures règlementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Gilles BENOIT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer OUELLET

Conseiller(ère) en aménagement

Tél : 514-872-7050

Télécop. : 514-872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS

Chef de division

Tél : 514 872-3953

Télécop. : 514 872-9222

Date d'endos. : 2013-04-17

Dossier # :1133751008



Dossier # : 1130589004

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE)

IL EST RECOMMANDÉ :

de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal.

Signé par Jean-Yves HINSE **Le** 2013-04-22 14:20

Signataire : Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

Dossier # :1130589004

IDENTIFICATION

Dossier # :1130589004

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE)

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 novembre 2006, le Comité exécutif adoptait la Politique du programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (CE06-2055). Par cette politique, la Ville désire contribuer au bien-être de ses employés et favoriser le maintien et l'amélioration de la qualité du milieu de travail, du rendement et de la présence au travail. L'énoncé de cette politique prévoit qu'un service d'aide professionnelle individuelle soit offert à tous les employés, de même que des services-conseils et d'accompagnement pour les gestionnaires lorsque surviennent des problèmes conflictuels ou de violence dans le milieu du travail. De plus, des services d'intervention post-traumatique peuvent être octroyés sur demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1817 - 31 octobre 2012 -Dépôt du rapport d'activités 2011 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE11 1456 - 14 septembre 2011 - Dépôt du rapport d'activités 2010 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 1144 - 07 juillet 2010 - Déposer le rapport d'activités 2009 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 0111 - 20 janvier 2010 - Dépôt du rapport d'activités 2008 en santé et sécurité du travail de la Direction du soutien à la gestion de la présence au travail du Service du capital humain

CE09 1949 - 11 novembre 2009 - Conclure une entente-cadre pour les années 2010, 2011 et 2012, pour les services professionnels requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés; approuver un projet de convention par lequel Jacques Lamarre + associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels externes requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 792 542, 97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 09-11085 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

CE06 2055 - 29 novembre 2006: - Adopter une politique municipale sur le programme d'aide aux employés et octroyer un contrat de services professionnels par

lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc. s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels externes requis dans le cadre du programme d'aide aux employés, pour un coût de 2 570 659,68 \$ taxes incluses pour les années 2007, 2008 et 2009.

DESCRIPTION

Le présent rapport d'utilisation offre une vue d'ensemble des services offerts par le fournisseur de services professionnels de la Ville de Montréal, Morneau Shepell, ltée (anciennement Jacques Lamarre + Associés), aux utilisateurs du Programme pour l'année 2012. Il présente également différentes statistiques reliées aux activités de consultation.

JUSTIFICATION

Le programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal est un outil précieux qui contribue grandement au mieux-être de ses employés, tout en favorisant le maintien et l'amélioration de la qualité du milieu de vie au travail, du rendement et de la présence au travail.

Le maintien des services du Programme d'aide aux employés apparaît d'autant plus justifié que les données rapportées par des organismes de santé publique font état d'un accroissement des problématiques liées à la santé psychologique dans les années à venir. En effet, selon le rapport sur les maladies mentales au Canada (Santé Canada, mai, 2006), près d'une personne sur cinq souffrira d'une maladie mentale au cours de sa vie. De même, des données épidémiologiques révèlent que chaque année, près de 3 % des Canadiens connaîtront une grave maladie mentale et que plus de 17 % en seront atteints de façon légère à modérée. (Source : *De l'ombre à la lumière*, rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, gouvernement du Canada, mai 2006). Ces statistiques ne tiennent pas compte du fait qu'un nombre encore plus important de personnes seront touchées par des problèmes émotionnels temporaires, source d'une détresse psychologique importante. Au niveau du travail, la maladie mentale est la principale cause d'invalidité au Canada et elle représente près de 30 % des prestations d'assurance-invalidité.

À la Ville de Montréal, les données colligées corroborent ces chiffres puisque le pourcentage des absences pour cause de santé psychologique était de 30,5% en 2012. L'enjeu est donc de taille et l'ignorer irait à l'encontre des objectifs prioritaires du Service du capital humain et des communications tels que l'amélioration du climat de travail, la réduction de l'absentéisme ainsi qu'une plus grande performance des équipes de travail.

Le Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal, dans sa forme actuelle, répond à un réel besoin de la part des employés puisqu'il est de plus en plus connu et utilisé. En effet, son taux d'utilisation est passé de 4,8 % en 2007 à 7,7 % en 2012. Il est à noter que ce taux est légèrement inférieur au taux d'entreprises similaires qui se situe habituellement entre 8 % et 10 %.

Nul doute que ce programme constitue un acteur important afin de contribuer au bien-être des employés et de favoriser le maintien et l'amélioration de la qualité de vie au travail, du rendement et de la présence au travail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre BASTIEN

Conseiller principal (spécialité)
Responsable du Programme d'aide aux
employés

Tél : 514-872-3764

Télécop. : 514 872-5636

ENDOSSÉ PAR

Danny BOUDREAUULT

Directeur

Tél : 514-872-4655

Télécop. : 514 872-7079
Date d'endos. : 2013-04-22

Dossier # :1130589004



Dossier # : 1135057008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 15 au 30 avril 2013

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 15 au 30 avril 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-05-02 10:15

Signataire : Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1135057008

IDENTIFICATION

Dossier # :1135057008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 15 au 30 avril 2013

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **15 au 30 avril 2013** fait état de **33** lancements

d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie A GAUTHIER

SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE
pour : Marc Demers, Conseiller analyse -
contrôle de gestion

Tél : 514-872-2849

Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-05-02

Dossier # :1135057008



Dossier # : 1136273001

Unité administrative responsable :	Police , Direction principale , Service du partenariat et de l'organisation du travail , Missions internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Informers le Comité exécutif du déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal aux différentes missions de stabilisation des Nations Unies en Haïti, conformément à l'entente de trois ans entre la Ville de Montréal et la GRC approuvée par le Comité exécutif le 6 juin 2012 (CE12 0855)

Informers le Comité exécutif du déploiement de policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal à différentes missions de stabilisation des Nations Unies, à savoir:

- Haïti: déploiement du 32e contingent SPVM, formé de 7 policières et policiers pour une période de douze mois, soit du 19 février 2013 au 18 février 2014.

Signé par Marc PARENT **Le** 2013-03-28 13:45

Signataire : Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1136273001

IDENTIFICATION

Dossier # :1136273001

Unité administrative responsable :	Police , Direction principale , Service du partenariat et de l'organisation du travail , Missions internationales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Informar le Comité exécutif du déploiement de policiers du Service de police de la Ville de Montréal aux différentes missions de stabilisation des Nations Unies en Haïti, conformément à l'entente de trois ans entre la Ville de Montréal et la GRC approuvée par le Comité exécutif le 6 juin 2012 (CE12 0855)

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrangement sur la police civile au Canada (APCC) mandate la GRC, au nom du gouvernement du Canada, à gérer le recrutement des policiers canadiens dans le cadre des opérations internationales de maintien de la paix, en collaboration avec les Nations Unies. Depuis 1995, plus de 350 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal ont été affectés à des fonctions de paix, au support de tribunaux internationaux ainsi qu'à des fonctions de formation et d'administration. Nos expertises et notre réputation ont contribué à l'énoncé directionnel de l'APCC en Haïti, en Bosnie-Herzégovine, au Guatemala, au Timor-Oriental au Kosovo, en Côte-d'Ivoire, au Rwanda, en Jordanie, au Sierra Leone et en Afghanistan, soit "construire un monde plus sécuritaire".
Le sous-directeur du maintien de la paix internationale de la GRC sollicite notre participation pour la mission de stabilisation suivante:

Le 32e contingent en Haïti, formé de 7 policiers dont 1 cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0855 - 6 juin 2012 - Approuver le projet d'entente à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix, pour une période de 3 ans, à compter du 1er avril 2012 et autoriser le Directeur du SPVM à sélectionner un bassin de quarante-trois (43) policiers annuellement pour les prêts de service de 2012 à 2015.

CE12 1578 - 19 septembre 2012 - Prendre acte du déploiement de policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à différentes missions de stabilisation des Nations Unies, à savoir :

- Haïti : déploiement du 28e contingent du SPVM, formé de 8 policières et policiers pour une période de douze mois, soit du 21 février 2012 au 21 février 2013;
- Haïti : déploiement du 29e contingent du SPVM, formé de 3 policières et policiers pour une période de douze mois, soit du 21 mai 2012 au 21 mai 2013;
- Haïti : déploiement du 30e contingent du SPVM,

formé de 12 policières et policiers, dont un cadre policier, pour une période de douze mois, soit du 20 août 2012 au 20 août 2013.

CE13 0105 - 30 janvier 2013 - Prendre acte du déploiement de policières et policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à différentes missions de stabilisation des Nations Unies, à savoir :

- Haïti : déploiement du 31e contingent du SPVM, formé de 16 policiers pour une période de douze mois, soit du 15 octobre 2012 au 15 octobre 2013;
- Côte d'Ivoire: déploiement du 4e contingent du SPVM, formé de 2 policiers pour une période de douze mois, soit du 21 octobre 2012 au 21 octobre 2013;
- Afghanistan : déploiement du 9e contingent du SPVM, formé de 1 policière, pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2012 au 15 décembre 2013.

DESCRIPTION

Le nouveau protocole d'entente prévoit la création et le maintien d'un bassin de 43 policiers volontaires, sélectionnés et préparés à partir. Tous les frais de recrutement et de sélection seront remboursés par la GRC.

Contingent	Pays	Formation à Ottawa	Dates de départ /retour Mission	Durée	Nombre total de policiers déployés	Nombre de cadres
32e	Haiti	du 30-01-13 au 18-02-13	du 19-02-13 au 18-02-14	12 mois	7	1

JUSTIFICATION

Notre participation aux opérations de maintien de la paix dans le monde contribue au rayonnement de la Ville de Montréal et de son Service de police. L'expérience recueillie ainsi que les échanges ajoutent à la qualité de nos services et se traduisent par une meilleure approche auprès des différentes communautés. Ces missions d'aide aux pays en difficulté sont le prolongement à l'échelle internationale de l'approche communautaire développée par le SPVM et s'inscrivent dans une logique de collaboration réciproque et durable. De plus, ce programme n'affecte en rien la prestation de travail régulière.

Des contraintes administratives ont fait en sorte que deux mois se sont écoulés entre le déploiement des policiers et la présentation du présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La GRC assume l'ensemble des coûts inhérents au déploiement des policiers en missions extérieures ainsi qu'à la conservation d'un bassin de 43 policiers qui doivent être disponibles pour la durée du contrat.

Revenus

La GRC accepte de rembourser l'ensemble des coûts inhérents au déploiement des policiers en missions internationales.

Dépenses

Les crédits nécessaires au remplacement des policiers réguliers déployés sont prévus au budget 2013.

Les revenus et les dépenses sont répartis ainsi :

	1 janvier au 31 déc	1 janvier au 31 déc	1 janvier au 31 déc	1 avril 2015 au 31 mars 2016 (Année	
--	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--	--

	2013	2014	2015	optionnelle)	Total
Revenus	7 492 091 \$	7 665 737 \$	1 931 548 \$	8 076 214 \$	30 870 356 \$
Dépenses	6 657 718 \$	6 810 542 \$	1 715 955 \$	7 195 741 \$	27 472 587 \$
Excédent des revenus / dépenses (frais d'administration)	834 373 \$	855 195 \$	215 593 \$	880 473 \$	3 397 769 \$

Note : L'année d'option est pour la période du 1 avril 2015 au 31 mars 2016.

Tous les crédits nécessaires à cette entente sont prévus au budget de fonctionnement 2013.

L'aspect financier de ces déplacements a été analysé au sommaire décisionnel 1112661001 (résolution CE12 0855).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation du SPVM représente un geste de solidarité et s'inscrit dans la vision de la communauté internationale (ONU-EUPOL) visant à assurer un environnement sûr et stable; à surveiller, restructurer et réformer la police nationale en place; à mettre en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration complets et durables; à favoriser le rétablissement et le maintien de l'état de droit, la sécurité et l'ordre public et protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violence physique; à appuyer les groupes de promotion et de protection des droits de l'homme, surveiller la situation dans le pays et en rendre compte.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces déploiements sont nécessaires pour respecter notre engagement de trois ans envers la GRC et le gouvernement canadien (résolution CE12 0855) et contribuer aux efforts et à l'engagement que le Canada a envers les Nations Unies et les diverses organisations internationales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda J Joly

Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-280-2998

Télécop. : 514-280-3069

ENDOSSÉ PAR

François LANDRY

Chef de service - Partenariat et organisation du travail

Tél : 514-280-3745

Télécop. : 514-280-2357

Date d'endos. : 2013-03-21

Dossier # :1136273001